

Guy De Boeck

Langues et Démocratie en Afrique Noire



Editions Dialogue des Peuples

Ce texte est la reproduction photographique d'un ouvrage qui fut achevé d'écrire en 1982, et édité en 1984. Il est aujourd'hui totalement introuvable en librairie. Bien que son contenu soit sur bien des points encore actuel, il porte bien sûr la marque de l'époque où il a été écrit. Ainsi y lira-t-on Zaïre et Haute Volta, et non Congo et Burkina-Faso, CEE et OUA, et non UE ou UA.

*Bamana kutumona kuanji kutubedia
Bintu bia kutupabo bikadi bijimina*

***Ils nous ont vu venir mais ils feignent d'être distraits
Il nous devient vraiment très difficile d'obtenir
qu'ils nous accordent quelque chose.***

***(Chant dit «des femmes veuves» de Kalonji Tshikunka
des Bene-Tshikulu, près de Lusambo)***

Dépôt légal 4178/D/1984/1

Dialogue des Peuples
rue de Mexico, 2 – bte 16
1020 Bruxelles

AVANT-PROPOS

Comment les Belges se débrouilleraient-ils pour vivre si, du jour au lendemain, toute la vie politique, judiciaire, administrative et commerciale de leur pays se déroulait obligatoirement en hongrois ? Cette question relève de la politique-fiction et fait tout au plus sourire... Mais cette fiction humoristique correspond à peu de chose près à la situation qui prévaut dans la plupart des États d'Afrique Noire. Personne ne semble trouver bizarre qu'au sommet de l'OUA on n'entende jamais de discours en swahili, en wolof ou en sango; peu de gens mettent en doute le fait que le Zaïre est un pays francophone et l'Ouganda un pays de langue anglaise. D'ailleurs, c'est écrit sur les cartes, donc...

Les ex-colonisateurs semblent bien convaincus qu'ils ont laissé leur langue dans ce qui fut leur colonie, et que c'est fait solidement pour toujours. Il se trouve cependant quelques personnes pour ne pas partager ce point de vue et admettre l'existence en Afrique d'autres cultures, non-importées, ayant leur valeur AUSSI du point de vue littéraire et linguistique.

Certes, on verse alors souvent dans une sorte de rousseauisme nouvelle manière, où l'Afrique apparaît comme le dernier refuge du naturel et de la convivialité. Les Noirs auraient, jusqu'au XVI^e siècle, mené une vie heureuse et facile sous un ciel toujours bleu (au propre et au figuré). L'Afrique devient alors le support de rêves que la civilisation occidentale n'a pu satisfaire.

Dispensé de coltiner nos caisses, le porteur noir est prié de ployer sous le faix de nos rêves déçus. C'est tout aussi injuste et le point de départ de cette attitude est faux.

Difficultés, injustices, inégalités et tensions étaient déjà le fait des sociétés traditionnelles. L'arrivée des Blancs n'a pas introduit l'exploitation de l'Homme par l'Homme, elle a introduit le fait qu'elle se passait désormais dans de bien plus grands ensembles anonymes et qu'elle s'orientait désormais vers l'EXTERIEUR.

La résistance à la colonisation, directe ou revêtant des formes néo-colonialistes, offre au premier abord l'aspect incohérent des révoltes tribales ou basées sur des références traditionnelles devenues

inadéquates, semble faire appel à un ramassis de notions mystiques, magiques, religieuses, irrationnelles. Elles étaient des soubresauts douloureux, visant à reprendre le contrôle d'une situation qui sans cesse échappait aux Africains. Que le désespoir et le manque de moyens les aient jetés vers le rêve, la magie et la superstition est affaire secondaire.

Des intellectuels européens se sont mis récemment à proclamer que le développement pour être valable, devait être autocentré. Des milliers de Noirs ont payé de leur vie le crime d'avoir eu cette idée beaucoup plus tôt. Quelqu'imparfaite qu'elle ait été, la société traditionnelle avait un certain degré (limité certes) de transparence : l'information y circulait et un certain espoir existait, sinon de la transformer, du moins d'en influencer le fonctionnement, les décisions et l'évolution dans un sens qui se déterminait d'après les besoins et les aspirations de la population elle-même. A partir de la colonisation, non seulement ce seront les besoins et les aspirations de la métropole qui entreront seuls en ligne de compte, mais encore on les exprimera dans une langue parfaitement opaque pour l'immense majorité : celle du colonisateur.

La plupart des indépendances africaines ont aujourd'hui plus de vingt ans. Qu'en est-il de l'opacité ou de la transparence de leurs structures politiques ? En quoi leur situation et leurs options en matière linguistique contribuent-elles à rendre plus claire ou au contraire plus mystérieuse la prise des principales décisions ? Quel lien y a-t-il entre la politique de ces États et la situation linguistique qui prévaut sur leur territoire ?

La plupart des États d'Afrique sont des mosaïques culturelles et linguistiques. Nations et langues ne se confondent pas. De tout temps, ont existé des États où les langues et les cultures se juxtaposaient ou se superposaient, ou au contraire des Nations qui ne se sentaient pas frustrées de se trouver réparties dans plusieurs États. Cependant, ces situations sont souvent la source de problèmes épineux et compliqués. Les Belges qui me lisent n'ont pas besoin à ce sujet d'explications complémentaires

L'Afrique Noire détient, à ce point de vue, un record quasi absolu de complexité : on y dénombre en effet une quarantaine d'États pour huit cents à mille langues (1). Les pays disposant d'une

langue nationale unique y sont l'infime exception. On ne peut vraiment parler d'une langue nationale unique que pour le Rwanda, le Burundi et les ex-bantoustans «émancipés» de l'Afrique du Sud (Botswana, Lesotho,....). Dans les deux premiers cas, il s'agit d'États correspondant à d'anciens royaumes indigènes, que les hasards de l'histoire ont préservé de l'assimilation à des ensembles plus vastes. En effet, ils furent d'abord colonisés par l'Allemagne, et se seraient sans doute plus ou moins fondus dans l'Ost-Afrika (Tanzanie) s'ils n'étaient passés en 1919 sous mandat belge alors que le Tanganyika passait, lui, sous mandat britannique. Quant à la cohésion linguistique des États noirs «indépendants» d'Afrique du Sud, elle n'a rien d'étonnant, puisque le regroupement des populations par l'administration sud-africaine s'est fait sur une base ethnique (2). Le problème dans leur cas, serait plutôt de savoir s'il faut les considérer comme de véritables États ou comme des provinces plus ou moins autonomes de l'Afrique du Sud.

La complexité de la situation des langues et des cultures de l'Afrique est peut-être de nature à faire rêver les ethnographes et les spécialistes de la linguistique, de la dialectologie ou de la grammaire comparée. Sur le plan politique, elle pose de sérieux problèmes. L'identification État - langue - territoire - nation (équation jacobine simpliste qui traîne plus qu'on ne le pense dans les cerveaux de culture française) serait ici plus risible que jamais, car les États d'Afrique Noire sont dans leur immense majorité des conglomerats hétérogènes regroupés au sein de frontières arbitraires.

La question n'est donc pas de savoir si l'on trouve dans de tels conglomerats une vie «nationale» prêtant à ressortir des clichés patriotiques sur l'élan de tout un peuple conscient de son identité. Ce n'est d'ailleurs le plus souvent là que de l'académisme pur, même au sein des nations les plus homogènes. Ce qu'il importe de savoir, c'est dans quelle mesure la situation socio-culturelle, et en particulier, la très grande complexité linguistique entrave la vie démocratique des États d'Afrique Noire en contribuant à la non-transparence de l'État, à la non-communication entre celui-ci et ceux qu'il «administre». Une seconde question est en fait co-extensive à la première : comment la complexité linguistique est-elle gérée par l'État ? Est-elle voulue et entretenue, ou au contraire combattue par les dé-

tenteurs du pouvoir ? Quels moyens ceux-ci emploient-ils pour profiter de la situation ou pour y remédier ?

Je me propose d'y arriver en deux étapes : en examinant, dans une première partie, comment se présente la stratification linguistique dans les pays d'Afrique Noire, puis en considérant, dans la seconde partie, ce qu'il en est advenu dans trois pays : le Sénégal, la Tanzanie et le Zaïre.

PREMIERE PARTIE :

Stratification linguistique en Afrique Noire

LES LANGUES «TRIBALES» OU LOCALES

Voici ce que disait un étudiant de l'UNaZa, campus de Lubumbashi, tentant de décrire les relations entre les étudiants et le «building administratif» : «Il comprend pour la plupart des gens originaires de Mbandaka (3). Pour se faire admettre dans un bureau, il faut parfois connaître la langue maternelle du bureaucrate» (4).

Il arrive, lorsqu'on se trouve dans un groupe d'Africains, que deux ou trois d'entre eux s'esclaffent à la suite d'une phrase prononcée dans une langue inconnue, puis s'excusent : «C'est une vieille blague de village dans notre langue maternelle» (5).

Le vocabulaire généralement choisi pour désigner ces langues est révélateur par ses références : la mère et le village. Il s'agit des langues employées par les petites communautés traditionnelles. Leur usage n'est pas forcément co-extensif à une tribu ou à une ethnie. Certaines ont acquis un «intérêt local» et sont comprises et parlées par une part parfois importante de la population d'un district. Il peut arriver aussi qu'un même groupe ethnique, un peu trop éparpillé par l'histoire, parle plusieurs langues, voire même qu'il ait perdu la sienne (6). Il ne s'agit donc pas forcément d'une langue parlée par un groupe restreint de gens. Dans la manière dont ces langues sont perçues par les Africains, l'importance numérique du groupe entre d'ailleurs beaucoup moins en ligne de compte que la référence à un milieu et à un genre de vie bien précis : la société rurale traditionnelle (le village) et l'importance prépondérante qu'y revêtaient les liens de solidarité familiale (la mère). Aborder quelqu'un dans sa langue maternelle est un moyen de se manifester comme un «frère», envers qui on a certains devoirs de solidarité et d'entraide.

Le fait qu'en général l'homme au pouvoir s'entoure d'une clientèle originaire de sa région, voire de son ethnie ou même de son village, explique la remarque de l'étudiant zaïrois. Les administrations africaines ont une grande réputation, globalement méritée d'ailleurs, d'inefficacité. Elles sont par contre incomparablement efficaces pour atteindre un but qui n'a malheureusement rien à voir avec l'administration : faire subsister une part très large de la parentèle du fonctionnaire. Dans le contexte de corruption généralisée et de tribalisme effréné du régime zaïrois, la langue maternelle du bureaucrate

devient une façon de manifester son appartenance au groupe privilégié. On ne se manifeste plus comme un frère mais comme un parasite désireux d'aller à la soupe !

Il est à remarquer aussi que les allusions à la mère et au village ont une signification plus grande qu'en français. C'est le plus souvent avec sa mère qu'on apprend à parler, en Afrique encore plus que chez nous. En effet, dans ses premières années, l'enfant est constamment en contact étroit, même physique, avec sa mère, beaucoup plus que chez nous. Le père, par contre, se montre généralement plus distant qu'en Europe. De plus, les femmes africaines se montrent très souvent plus attachées à la tradition, elles sont le plus souvent moins alphabétisées et moins « occidentalisées » que les hommes (ce qui ne signifie absolument pas qu'elles soient plus réactionnaires). Elles symbolisent donc aisément, avec le village qui est le milieu naturel, la société d'autrefois dont ces langues sont venues, et la (précaire) sécurité basée sur la solidarité de groupe qui les caractérisait. Références aux deux piliers de ce qui reste de la société d'autrefois, les adjectifs « maternel » et « villageois » sont ici quasiment synonymes.

LES « LINGUAE FRANCAE »

Avant même que les populations ne commencent à accélérer leurs déplacements, d'abord pour fuir la chasse aux esclaves, puis à cause des transports de population organisés et de l'urbanisation accélérée de la période coloniale, les nécessités du commerce, les relations entre groupements voisins, parfois aussi le prestige que tel ou tel groupe tirait de sa puissance, de sa culture ou de sa religion (surtout, pour ce dernier cas, dans les régions islamisées) poussèrent les gens à posséder, à des degrés divers, une seconde langue. La colonisation contribua à faire croître et embellir ce phénomène, en multipliant les occasions où les différentes ethnies étaient amenées à se coudoyer quotidiennement. Petit à petit, l'Afrique devint la terre d'élection du phénomène de la « lingua franca ».

Ce qu'on désigne ainsi en latin (est-ce un reste de pédantisme ?) ne recouvre pas exactement ce que nous appelons dans notre sphère culturelle une « langue internationale », encore que certaines de ces

langues, comme par exemple le swahili, puissent également jouer ce rôle.

Nos « langues internationales », et en particulier l'anglais, de loin la plus internationale de toutes, sont ainsi nommées parce que, à défaut de langue commune, ce sont elles qu'on utilise lors de réunions internationales ou lorsqu'on désire donner un retentissement mondial à un écrit. Cependant, le fait qu'un Belge, un Turc, un Panaméen s'entretiennent en anglais dans les couloirs de l'ONU ou rédigent des monographies scientifiques dans cette langue ne signifie rien quant à l'usage quotidien de l'anglais dans la vie courante de leurs pays respectifs.

À côté de son éventuel usage international, la « lingua franca » a, elle, une place dans la vie de tous les jours. Il peut certes arriver qu'un Rwandais et un Ougandais communiquent en swahili, tout en continuant à parler chez eux respectivement le kinyarwanda et le luganda. Dans ce cas, le swahili joue pour eux le même rôle de langue internationale que l'anglais jouait dans l'exemple précédent. Par contre, un habitant de l'Est du Zaïre, même s'il connaît sa langue tribale, tendra à l'employer surtout avec ses proches parents et surtout lors de ses visites dans son village d'origine. Dans la majorité des cas, même chez lui ou avec ses voisins, il parlera swahili. Le phénomène tend de plus à se répandre, même dans les villages ou les quartiers demeurés ethniquement homogènes.

La « lingua franca » a donc, non seulement le caractère de « langue de communication élargie » qu'elle partage avec les langues dites « internationales », mais elle tend de plus à être utilisée aussi souvent, sinon plus, que la langue « maternelle » et ceci dans toutes les circonstances de la vie courante, et pas seulement dans les cas où l'hétérogénéité linguistique de l'auditoire rend la chose indispensable. Dans la plupart des pays d'Afrique Noire, on trouve une langue remplissant cette fonction pour au moins 50% de la population, et souvent plus.

Pour l'Afrique dite « francophone » au Sud du Sahara (7) on trouve une « lingua franca » comprise par plus de la moitié de la population, que ce soit à titre de première ou de seconde langue (8) dans les pays suivants : Tchad et Mauritanie (arabe), Congo (kongo), Dahomey (fon-ewe), Gabon (fan), Mali (bambara), Niger (hausa),

Sénégal (wolof), Togo (ewe), Haute-Volta (mossi).

Dans le cas de la Mauritanie, l'arabe est compris, estime-t-on, par environ 80% de la population. Cependant, c'est en même temps la langue officielle du pays, la langue liturgique de la religion dominante et une langue internationale. On peut donc à bon droit se demander s'il s'agit là d'une «lingua franca» (9), et s'il ne faudrait pas plutôt considérer que la Mauritanie, au moins du point de vue linguistique, se rattache plutôt au type de situation qui prévaut en Afrique du Nord.

Son immensité et sa position centrale font du Zaïre un cas particulier : il reconnaît quatre langues «nationales» (ainsi nommées, mais dépourvues de statut légal) qui sont en fait quatre «linguae francae», fonctionnant chacune dans une partie du pays : le swahili, le ngala, le kongo, et le tshiluba. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détail.

En Côte d'Ivoire, le dioula est assez largement répandu, mais ne semble pas passer la «barrière» des 50%. Le Cameroun détient le record de la diversité : plus de cent langues pour moins de cinq millions d'habitants. La communication élargie, qui est surtout le fait des commerçants bamileke, se fait surtout dans un sabir à base d'anglais africanisé et écrit phonétiquement : le pidgin english (10). Bien que la géographie n'explique pas tout, il est probable que la segmentation linguistique y soit liée aux difficultés de communication que crée la grande forêt équatoriale.

A l'autre extrémité, par rapport à l'hétérogénéité camerounaise, j'ai déjà cité les rares exemples d'homogénéité que constituent le Rwanda et le Burundi qui ont des langues vraiment nationales (le kirundi et le kinyarwanda, d'ailleurs étroitement apparentées entre elles) ainsi que les ex-bantoustans d'Afrique australe. En République Sud-Africaine proprement dite, là où des populations noires sont regroupées dans des ghettos suburbains dans les conditions précaires que l'on sait, le zulu et le xosa fonctionnent comme «linguae francae» dans la communauté noire.

L'Afrique de l'Est autrefois colonie anglaise forme de son côté un bloc assez massif, nettement dominé par le swahili, qui déborde la Tanzanie et le Kenya pour s'étendre sur une partie de la Somalie, du Zaïre, du Mozambique et de la Zambie. Le Kenya et l'Ouganda ont

une seconde langue véhiculaire : le luo au Kenya et le luganda en Ouganda.

L'existence des «linguae francae» n'est donc pas un petit accident local, intéressant seulement pour quelques linguistes. Il est un trait généralisé que l'on retrouve, malgré les diversités considérables qui s'y rencontrent, partout en Afrique Noire. Mais le fait que le phénomène soit très étendu ne devrait pas faire croire que toutes les possibilités de ces langues ont été exploitées à fond. Leur apprentissage est aisé, car elles s'apparentent le plus souvent aux principales langues locales. Il se fait néanmoins souvent oralement et «sur le tas», sans être lié à des efforts simultanés d'alphabétisation et de promotion de l'usage de ces langues en matière culturelle, scolaire ou administrative. Si l'on excepte certains efforts «privés» d'organisations non gouvernementales, les seuls pays à avoir une politique cohérente de promotion de la langue indigène, sont la Tanzanie et, dans une bien moindre mesure, le Rwanda et le Burundi.

Aucun État de l'Afrique dite francophone ne reconnaît l'une de ces langues comme langue nationale (11) : non seulement la vie politique se passe entièrement en français, mais même la justice est rendue dans cette langue, le prévenu pouvant tout au plus se faire assister par un interprète. L'information, de même, est rarement diffusée dans la «lingua franca» ou, à la rigueur, durant un temps restreint et à un niveau d'«idiots de village». Les gens sont souvent dépendants, pour savoir ce que dit la radio, de l'un de leurs congénères qui a eu l'occasion d'acquérir quelque teinture de la langue coloniale, devenue langue officielle, et qui pourra donc leur traduire les nouvelles ou les discours qu'on leur administre. Faut-il insister sur le fait que cette obligation de faire traduire les bruits du monde par une minorité de «gens qui savent» pour qu'ils parviennent à la majorité du peuple ne contribue guère à donner à l'information un caractère démocratique et largement ouvert. Il est au contraire un facteur d'élitisme et d'opacité.

Si l'on admet qu'une saine démocratie exige le maximum de transparence des mécanismes de décision, l'information la plus large possible et le maximum d'ouverture de tout à tous, un recours accru aux instruments de communication large et horizontale que sont les «linguae francae» semble s'imposer d'emblée. Mais le fait

que l'on ait sous la main ces moyens de communication élargie qui semblent s'offrir d'eux-mêmes ne dispense pas de se poser une série de questions. Ces langues sont-elles aptes à fonctionner à tous les niveaux, ou, si elles ne le sont pas encore, peut-on les y adapter ? Si cela s'avérait possible, pourrait-on espérer qu'à court ou moyen terme, cela mènerait à une amélioration de la participation des citoyens - et surtout des plus modestes d'entre eux - à la connaissance, à l'information et à l'exercice de leurs droits, donc du pouvoir ? Ce problème n'est pas simple, car il revient à poser la question de l'autonomie des phénomènes socio-culturels. On les a trop longtemps considérés comme des épiphénomènes de l'économique «déterminant en dernière instance» suivant la formule de Karl Marx dont on a trop souvent abusé pour réduire ce genre de faits, par rapport à l'économie, au rang de fumerole par rapport au feu, seul digne d'intérêt. A mépriser l'épiphénomène et à dénier tout dynamisme à ce qui n'est pas «fondamental», les progressistes ont déjà raté quelques trains. Le contexte économique n'est d'ailleurs pas absent de l'opacité linguistique en Afrique Noire. Elle date, comme les ténèbres économiques et sociales, de l'arrivée des colonisateurs.

LANGUES IMPORTEES ET POLITIQUES LINGUISTIQUES DANS LES COLONIES

De la fin du XIXe siècle aux lendemains de la guerre de 14-18, on a assisté au partage du gâteau africain entre les puissances européennes, en particulier entre la France et l'Angleterre.

Les découvreurs espagnols et surtout portugais ne devaient conserver que quelques-uns de leurs territoires. L'Allemagne, qui était en 1914 à la tête de ce qui eût pu devenir un empire important, le perdit en 1919, principalement au profit de l'Angleterre. C'est à cette époque également que l'on règle les toutes dernières questions d'adaptations frontalières, entre autres celles du Congo Belge, tranche considérable du gâteau que Léopold II se fit attribuer par une attitude d'outsider habile à la fin du XIXe siècle.

Chacun des colonisateurs amena bien entendu à ses colonies les «bienfaits de la civilisation», et en particulier sa langue. De civilisation ou de culture locale, il ne pouvait être question. Écoutons

J. CROCKAERT, Secrétaire du Congrès Colonial Belge dans les années 30 : «Les indigènes congolais n'avaient, il y a quarante ans, qu'une civilisation absolument rudimentaire. C'est des ténèbres de la barbarie que les premiers de nos coloniaux ont dû les tirer. Quand les Anglais se sont établis aux Indes, les Français en Algérie et au Tonkin, les Américains aux Philippines, ils ont trouvé des peuples déjà pourvus d'une certaine civilisation, investis de certains cadres sociaux. Ils ont conquis des peuples intelligents et accoutumés au travail. Au Congo rien de semblable» (12). La carte de l'Afrique étant considérée comme blanche, on la coloria massivement aux couleurs symbolisant le français, l'anglais ou le portugais (13). La décolonisation n'a rien changé à cet exercice de barbouillage cartographique, et l'on continue à considérer qu'il y a une «Afrique francophone» et une «Afrique anglophone».

Cependant, c'est la politique suivie par le colonisateur dans ses rapports avec la population indigène, beaucoup plus qu'un clivage français/anglais qu'il faut prendre en considération. La politique linguistique n'est qu'un des aspects de la politique tout court, elle n'est pas étrangère à la situation actuelle, tant en ce qui concerne les situations respectives de l'anglais et du français qu'en ce qui regarde le degré d'alphabétisation et de scolarisation des populations noires concernées, et, par ce biais, le degré d'opacité ou de transparence dans les mécanismes de décision des sociétés actuelles... La colonie ne doit pas servir de bouc émissaire : il n'y a pas seulement des «séquelles du colonialisme» et les responsables africains ont agi et réagi depuis vingt ans dans ces situations dont ils avaient hérité. Il reste cependant indéniablement des traces profondes de ce que l'attitude du colonisateur avait été.

Les Anglais pratiquaient principalement l'«indirect rule», c'est-à-dire l'administration par l'intermédiaire de rouages indigènes qu'on laissait autant que possible en place. On coiffait donc les souverains locaux d'une administration britannique et on captait leur bienveillance au profit de l'Empire au moyen de divers honneurs et avantages. L'application de ce principe à l'usage des langues impliquait qu'au moins au niveau primaire il soit largement fait appel aux langues indigènes. Durant leur courte carrière de colonisateurs, les Allemands s'inspirèrent de principes du même genre. Cela devait

d'ailleurs rapporter certains déboires aux Camerounais lorsque ceux-ci durent passer de l'administration indirecte des Allemands aux méthodes directes et souvent brutales du mandat français.

Très différente, la politique française relevait en effet d'un mélange de principes parfaitement inconciliables. On y retrouvait en effet l'égalitarisme venu de 1789, qui tendait à faire accepter l'égalité des hommes entre eux, marié au même éternel racisme négateur faisant de l'Afrique un continent vide, sans culture et sans passé, et aussi avec cette conviction que l'on retrouve bien ancrée au fond du coeur de beaucoup de Français, que sur le rosier de l'humanisme, il n'a jamais bourgeonné de fleur comparable par son éclat à l'incomparable culture française. Tous les hommes sont égaux entre eux et chaque homme a deux patries, la sienne et puis la France. Le «sauvage» se devait donc de devenir un Français noir, fine fleur d'ébène de l'humanisme universel (14).

Dans les colonies françaises, les rapports entre colonisateurs et colonisés se placent donc sous le double signe de l'administration directe et de l'assimilation. La scolarisation, dès le B.A/BA se fait en français, et des sanctions frappent les élèves surpris à parler leur langue maternelle. Très différentes donc quant à leurs principes, les attitudes des Anglais et des Français ont cependant obtenu des résultats comparables quant à l'assimilation de la langue coloniale par les autochtones. P. ALEXANDRE (15) estime que la partie de la population qui maîtrise soit le français soit l'anglais ne dépasse pas 10%. P. DIAGNE (16) se basant sur les chiffres fournis par le Ministère Français de la Coopération, affirme que dans l'Afrique ex-française, il n'y a pas 10% des gens qui comprennent le français, que moins de 1% le parle couramment et que peut-être une personne sur mille pense en français.

Si les résultats des deux politiques semblent assez semblables sur le plan de l'introduction de la langue étrangère, ils sont par contre très différents sur le plan de l'alphabétisation, bien plus développée en Afrique Orientale (17) ex-anglaise que dans les anciennes colonies françaises. L'alphabétisation en langue indigène est en effet bien plus facile et plus durable que celle que l'on réalise dans une langue étrangère. Dans ce dernier cas, en effet, «la majeure partie des jeunes gens scolarisés quittent rapidement l'école. Ils n'auront pas appris assez de

la langue du colonisateur pour l'utiliser pratiquement. Ils se désalphabétisent et auront été à l'école pour rien» (19).

Pourtant, le pouvoir continue à s'exprimer en français et, qui plus est, les populations à qui l'on propose des plans d'alphabétisation continuent à réclamer qu'elle se fasse en français. Elles ont peut-être des arrière-pensées ambitieuses (le français, c'est la porte ouverte vers les places de fonctionnaire à la ville). Mais il se peut aussi qu'elles soient convaincues que même une tentative de contre-pouvoir et de contrôle démocratique n'aura de chance d'aboutir qu'à condition d'adopter le français, langue du pouvoir, pour s'exprimer (20).

Au Congo, les Belges semblent avoir cherché, consciemment ou non, à trouver entre la «méthode anglaise» et la «méthode française», une sorte de «compromis à la belge», «middelmatic» comme il se doit, qui revenait en fait à l'existence de deux circuits d'enseignement, l'un court, très répandu mais très élémentaire avec un programme faisant une place aux langues indigènes, l'autre beaucoup plus sélectif et assimilateur basé sur le français, et produisant des «évolués» occidentalisés ayant une formation secondaire. La formation supérieure était très rare. Une majorité écrasante des établissements d'enseignement étaient entre les mains des missionnaires.

Ce sont eux avant tout qui organisent le «cycle de base» de trois ans, qui fait une place à la langue indigène, ou plus exactement à un certain nombre de langues que les missionnaires avaient sélectionnées comme «dominantes» (21). Par contre, dès qu'on a accès aux préparatoires et au secondaire - et cet accès est extrêmement restreint - tout se passe dans la langue du colonisateur, et celle-ci est seule admise. Cette attitude a tendu à persister. Enseignant en 1972 dans un lycée du Shaba, j'ai eu la surprise d'y entendre débattre s'il fallait ou non punir les élèves surpris à parler swahili ! J'appris par ailleurs avec la même surprise qu'il était exclu que j'emploie cette langue pour enseigner... l'anglais (22). Croyez-vous que vous apprendriez aisément cet idiome si on vous fournissait un manuel où tout est expliqué en serbo-croate ?

La façon dont les langues européennes ont été introduites, enseignées et utilisées montre que, malgré leurs méthodes coloniales très différentes, les Anglais, les Français et les Belges poursuivaient

au fond le même but : créer une petite classe d'auxiliaires du pouvoir, et qui par conséquent parlerait la langue de celui-ci et se comporterait en classe « évoluée » ou « assimilée » de façon à choisir la solidarité « civilisée » avec les intérêts du colonisateur plutôt que les mécanismes « sauvages » de la solidarité traditionnelle avec leurs compatriotes exploités et moins bien nantis. Malgré les proclamations académiques des colonisateurs sur leur désir « d'élever le niveau intellectuel des masses africaines » en les francisant ou en les anglicisant, cette élévation était le cadet de leurs soucis. Quoiqu'il en soit, les langues importées ont pris, comme langues des classes dominantes, un rôle dominant qu'elles ont conservé.

ECRIRE

La colonisation confronte les Africains, non seulement avec les langues nouvelles, mais aussi avec un mécanisme inédit, du moins pour l'immense majorité des peuples noirs : l'écriture. Il y a, en fait, déjà été fait allusion lorsqu'il a été question d'alphabétisation, qui suppose, évidemment, l'emploi de l'écriture.

La plupart des cultures africaines étaient purement orales à l'arrivée des Blancs. Ecrire constituait donc en soi un fait nouveau pour la mentalité africaine. Non seulement, c'était là un phénomène nouveau, hétérogène à la culture de la plupart des Noirs, mais de plus, c'est un phénomène qui se présente associé avec l'ensemble des changements introduits par le colonialisme. L'écriture est introduite et enseignée par des méthodes et avec des intentions qui s'insèrent dans le processus colonial et contribuent à détruire le tissu socio-culturel indigène plutôt qu'à le conserver (chose qui pourtant aurait été possible). On perdra peu à peu l'habitude de mémoriser les traditions, qui par conséquent, se perdront progressivement : il y a dans notre connaissance de l'Afrique Noire des lacunes irréparables, là où la rencontre entre le dernier vieillard et le premier magnétophone ne s'est jamais produite. Pour ne prendre qu'un exemple : il y a encore des centaines de descendants physiques des bâtisseurs du Zimbabwe. Mais comme la civilisation du royaume de Monomotapa s'est effondrée très tôt sous les coups des envahisseurs portugais alléchés par l'or, ces hommes ne peuvent plus rien nous dire de ce que fut la ci-

vilisation de leurs ancêtres. Ils ont peut-être dans leurs cellules les chromosomes des fabuleux bâtisseurs d'antan, mais ont perdu tout contact avec le tissu socio-culturel, à jamais réduit à néant, qui seul aurait pu expliquer leurs oeuvres.

Les tentatives de transcription des langues africaines furent rarement l'oeuvre des Noirs eux-mêmes. Ceux d'entre eux qui s'y intéressèrent furent d'ailleurs souvent réprimés. Il ne faut d'ailleurs pas sous-estimer le travail considérable que ces transcriptions représentaient. La notation d'une langue doit en effet, pour avoir un intérêt pratique, être à la fois simple, précise et efficace. Ce n'est pas toujours une mince affaire avec les langues africaines, vu la présence de tons, d'accents, parfois de phonèmes inédits, tels que les « clics » du zoulou et des langues khoisanes (23).

Il y eut quelques tentatives, en Afrique Occidentale, pour transcrire en alphabet arabe, le kamuri, le hausa, le sonhrai, le bambara, le wolof et le peul (24) qui n'ont guère donné de résultats pratiques. Le swahili, par contre, s'est assez bien prêté à ce traitement et KOMBO (25) cite avec fierté un certain nombre d'épopées traditionnelles qui ont pu, par ce moyen, être fixées depuis des siècles pour parvenir jusqu'à nous (26). Fait très intéressant, le fait que les swahiliphones écrivaient dès avant la colonisation fait que la révolte d'Abushiri contre les Allemands est l'un des rares événements des temps coloniaux sur lesquels nous ayons des éléments écrits venant des deux côtés et où nous sachions à peu près ce que disaient et pensaient, et les Blancs, et aussi leurs adversaires noirs (27).

On peut certes estimer que l'alphabet arabe, inventé pour une langue où les consonnes sont l'élément essentiel du mot et où les voyelles ne jouent qu'un rôle accessoire était loin d'être l'instrument idéal pour transcrire les langues d'Afrique Noire, où en général voyelles et consonnes ont, comme dans nos langues, une importance égale. Il est un fait que toutes les tentatives récentes se sont orientées vers le choix de l'alphabet latin, et ceci non seulement en Afrique mais aussi pour d'autres langues non-sémitiques, ayant connu une période de transcription en alphabet arabe sous l'influence de l'Islam. Le sort du swahili apparaît dans ce contexte comme parallèle à celui du turc.

Mais sur quelque alphabet que le choix finisse par se poser, il

n'est pas de translittération sans problème et sans conventions. Il n'est pas du tout évident que notre prononciation du chinois se soit beaucoup rapprochée de celle des Chinois eux-mêmes, depuis que nous écrivons Deng Xiao Ping au lieu de Teng Hsiao Ping. Ceci dit, il est quand même évident que les Français, qui ne manquent cependant pas de linguistes compétents, auraient pu épargner à leurs administrés la transcription de leurs langues dans une orthographe reprenant à son compte diverses aberrations de l'orthographe du français au lieu de s'inspirer directement des conventions phonétiques internationales. Pourquoi diable écrire «Ouagadougou» au lieu de «Wagadugu» ? (28)

De plus, leur parti-pris d'assimilation devait mener les Français à réprimer les tentatives faites par les indigènes pour organiser leur propre alphabétisation. Ainsi, à peine installés au Cameroun, ils ferment dès 1920, les écoles où s'enseignait l'alphabet de Njoya, un chef coutumier et leader spirituel des Bamoun, qui avait inventé un alphabet adapté à leur langue. Certes il y avait là la volonté de contrebattre l'influence de Njoya, soupçonné d'être pro-allemand(29) par l'administration, et détesté par les missionnaires pour son attitude en matière religieuse qui oscillait entre l'Islam et une tentative originale de monothéisme à l'africaine. Le passage de l'autorité indirecte des Allemands à l'administration directe des Français exigeait le «déblayage» de toutes une série de notables locaux, anciens piliers de la colonisation germanique. Il fallait aussi - et c'est peut-être là la raison principale - tuer dans l'oeuf une tentative de modernisation de la culture africaine qui aurait pu être un obstacle à la francisation (30).

Le résultat de cette politique linguistique menée par la France dans ses colonies est qu'encore aujourd'hui il s'y dépense beaucoup d'argent et d'énergie qui auraient pu trouver d'autres usages pour apprendre aux gens une langue étrangère dite «nationale» et pour mettre, très timidement, sur pieds un début de notation des langues indigènes. Encore ce dernier fait n'est-il pas toujours dépourvu d'arrière-pensée politique, nous en reparlerons à propos du Président Senghor et de son utilisation politique de ... l'orthographe.

Les colonies belges et anglaises connurent à ce point de vue un sort quelque peu meilleur. Non seulement il y eut alphabétisation en

langue indigène et adoption rapide, après quelques inévitables tâtonnements, de conventions orthographiques satisfaisantes, mais on vit même apparaître assez rapidement un embryon d'éditions en langues africaines. Cependant, le moins qu'on puisse dire est que le niveau de ces publications devait rester très «au ras du sol» : abécédaires, catéchismes, récits édifiants, brochures de vulgarisation du type «comment creuser un bon cabinet ? » (31), petite presse locale partagée entre le didactisme, la flatterie envers le colonisateur et les «chiens écrasés». Le tout restait d'ailleurs entre les mains du colonisateur et, en ce qui concerne le Congo Belge, en particulier aux mains des Missions.

La littérature orale traditionnelle est pourtant parfois recueillie et éditée. Mais cela se fait à usage externe. C'est le fait d'ethnologues s'adressant à de petits cénacles d'érudits européens, sans retentissement ni diffusion à l'intérieur du continent africain (32). L'idée de conserver la culture d'un peuple pour l'usage de ce peuple lui-même en était absente. De plus, un certain «élitisme» régnait souvent dans les choix opérés par les ethnologues. Parmi les stratifications sociales de la société traditionnelle, les classes ou ethnies dominantes et leur littérature retinrent trop souvent seules toute l'attention : rituels royaux, chants de louanges aux chefs, dignitaires et familles «nobles», poésie de cour eurent souvent le pas sur la littérature et la tradition populaire, qui abondent pourtant en contes et en fables critiques pour le pouvoir, en chants de «réclamation» adressés autrefois aux chefs, plus tard à l'autorité coloniale. Trop souvent aussi, les sources consultées furent dans leur écrasante majorité des sources masculines. On mit du temps à s'apercevoir que les femmes avaient souvent une tradition distincte, dont leurs compagnons ignoraient presque tout.

Jusqu'aux indépendances des années 60, les tentatives littéraires écrites d'un certain niveau ont lieu elles aussi dans la langue importée. Le type de colonisation et l'attitude vis-à-vis du colonisateur ont beau différer, cela n'y change rien. Qu'il s'agisse de louer l'autorité coloniale ou de la dénoncer, tout se fait dans sa langue.

LES RESULTATS : ELITISME ET OCCULTATION

L'histoire a donc laissé à l'Afrique Noire un héritage qui pèse lourd. La participation de la population à la vie politique, sociale, culturelle ou scientifique est lourdement hypothéquée par le fait que tout se passe, le plus souvent, dans une langue qui est incompréhensible pour l'écrasante majorité de la population. La situation pourrait se comparer à celle de notre Moyen-Age où l'analphabétisme était la règle et où une part importante de la vie intellectuelle se passait en latin. Encore y avait-il un certain effort de vulgarisation dans les langues populaires, ce qui n'est guère le cas en Afrique, du moins en dehors des campagnes électorales.

L'ère des indépendances a donc été abordée, un peu partout en Afrique, sous le signe de la parfaite opacité du pouvoir : les mécanismes politiques mis en place à l'indépendance n'ont aucun rapport avec ce que les gens peuvent connaître et comprendre, car ils sont calqués sur ceux de l'Europe Occidentale. Ou du moins le sont-ils quant à l'apparence extérieure « démocratique » qu'ils veulent se donner.

Pour essayer d'y comprendre quelque chose, les gens sont tributaires des explications que voudront bien leur donner ceux qui savent : les « évolués » des villes. Peu importe finalement que ceux-ci soient de brillants universitaires comme dans certaines anciennes colonies françaises ou de simples commis d'administration comme au Congo ex-belge : pour comprendre ce qu'on lui veut et ce qu'on lui propose quant à son propre sort, la population doit avoir recours à un interprète. Les distances, la rareté des moyens d'information, le caractère unilatéral des émissions de radio ne favorisent guère le débat et la contradiction.

L'habitude d'être quotidiennement baignés dans une mer d'informations contradictoires de diverses provenances (ce qui peut d'ailleurs être une autre forme d'occultation), fait que nous avons du mal à imaginer la situation du paysan africain, qui doit parfois se déplacer très loin pour rencontrer un récepteur radio (seul moyen d'information accessible car, ou bien il ne sait pas lire, ou bien on n'imprime aucun journal dans sa langue, ou bien le journal n'est pas distribué chez lui ou encore il coûte beaucoup trop cher pour les

moyens dont le paysan dispose). Encore faudra-t-il qu'il se débrouille pour être là durant la demi-heure où on lui parlera dans sa langue. L'heure de l'émission a toutes les chances d'être absurdement choisie, car elle le sera d'après les heures de travail du fonctionnaire de la capitale, qui n'est pas forcément dans le même fuseau horaire. L'emploi de la langue du colonisateur comme langue nationale a creusé un énorme fossé entre la vie formelle de l'État, aux mains de la classe politique « évoluée » et la masse des populations, qui utilise les langues indigènes et se trouve ainsi « désinformée ». Faut-il préciser que les politiciens les moins scrupuleux se sont précipités comme un seul homme sur les magnifiques occasions que cela offrait ?

« Qui lit les compte-rendu des débats des Parlements africains ? Qui sait comment on a voté telle ou telle loi, ou même qui les a votées ? Le pays réel n'y a aucune part, et l'on parle pourtant de démocratie. Comme s'il suffisait de savoir distinguer les couleurs du parti unique de celles des partis interdits de l'opposition pour être à même d'exercer ses droits publics » (33). L'allusion de DIAGNE aux « couleurs » vient de ce que, dans bien des cas, l'analphabétisme des électeurs et l'absence d'unité linguistique des circonscriptions font qu'on a recours à des couleurs ou à des symboles pour désigner listes et candidats. Dans bien des cas, un membre de la police ou du parti au pouvoir qui surveille le bureau de vote s'y retrouve encore mieux que les électeurs. Il arrive qu'il prenne des notes, ou qu'il « aide » les électeurs et ce, au besoin, de façon énergique...

Comme on le voit, la situation n'est pas propice à l'exercice des droits publics. Le justiciable individuel est, s'il se peut, encore plus mal loti dans l'exercice de ses droits privés. Il se trouve confronté avec une justice qui s'exprime dans un jargon judiciaire à l'européenne. Faut-il rappeler que ce langage est bien souvent abstrus ? On reconnaîtra tout au plus au justiciable africain le droit à l'assistance d'un interprète. Une fois encore, les quelques privilégiés qui ont quelque teinture de français ou d'anglais se trouvent dans une position avantageuse par rapport à leurs compatriotes qui ne s'expriment que dans la langue locale (34).

L'analphabétisme et la pauvreté viennent encore approfondir et élargir ce fossé. Pour la communication quotidienne, les contacts oraux peuvent rendre bien des services, surtout en Afrique Noire où

«tailler une solide bavette» avec le premier venu est pour ainsi dire l'un des piliers fondamentaux de la vie sociale. La radio et la télévision pourraient relayer cette communication orale, si la situation économique déplorable et le retard technologique ne s'opposaient pas à leur généralisation et à leur usage massif.

Faut-il dire qu'un illettré, ou simplement quelqu'un qui n'a qu'une connaissance très élémentaire de la langue importée a l'impression de se noyer complètement quand il se trouve confronté avec les brouettées de paperasses que les administrations africaines, souvent bureaucratiques et tâillonnes, font pour ainsi dire jaillir du sol pour la moindre brouille administrative ou judiciaire. Justiciables et administrés ne demeureront pas forcément passifs, prostrés dans le sentiment de leur impuissance. Mais les moyens dont ils disposent pour réagir ne feront qu'accroître leur aliénation (35). Il est toujours possible de corrompre un fonctionnaire pour «avancer son affaire», mais il faudra alors souvent s'endetter auprès d'un riche parent, voire d'un usurier, pour pouvoir verser le «matabiche» de rigueur. On peut aussi se faire aider «à charge de revanche», par un parent influent qui a pu, lui, fréquenter l'école; faire jouer des protections qui sont rarement gratuites, etc...

On a en tous cas toutes les chances d'en sortir appauvri et de plus en plus livré, pieds et poings liés, à la «bonne volonté» de ses amis et protecteurs. Une fois de plus, le «fossé culturel» aura joué son rôle : faire de la majorité de la population le jouet de la classe dominante.

C'est certes là un héritage du colonialisme. Les Africains le disent souvent. Ils ont raison. Mais ils le disent trop souvent. En cela, ils ont tort. Ils font parfois penser aux Soviétiques qui, plus de 60 ans après la Révolution d'Octobre, continuent régulièrement à traiter tous leurs maux de «séquelles du capitalisme». Le passage du colonisateur n'explique pas tout, et surtout il n'excuse pas la façon dont la situation a été trop longtemps entretenue par les minorités bourgeoises qui y trouvaient leur compte.

Nous l'allons voir.

DEUXIEME PARTIE :

Trois politiques exemplaires
(Tanzanie, Sénégal, Zaïre)

Je me propose à présent d'examiner comment la situation décrite jusqu'ici se présente concrètement et comment elle a évolué, dans trois pays d'Afrique Noire : la Tanzanie, le Sénégal et le Zaïre.

Ce choix n'a pas été fait au hasard et les termes de «politiques exemplaires» le disent assez : il s'agit de trois échantillons particulièrement représentatifs à la fois de situations différentes léguées par des colonisateurs différents et de politiques linguistiques basées sur des attitudes fort différentes face au problème de l'opacité ou de la transparence du pouvoir.

Du point de vue colonial, on y retrouvera les trois colonisations déjà évoquées, avec leurs attitudes propres : l'anglaise, la française et la belge (36). Les régimes qui y sont en place sont eux aussi fort différents, puisqu'ils vont du «socialisme africain» de Julius Nyerere à la dictature très peu déguisée du général Mobutu Sese Seko, en passant par une «démocratie musclée» dominée jusqu'il y a peu par la personnalité de Léopold Sedar Senghor.

La situation linguistique est elle aussi très différente d'un pays à l'autre : la Tanzanie a adopté une «lingua franca», le swahili, comme langue officielle concurremment avec l'anglais. Le Sénégal a toujours le français comme langue officielle, malgré quelques «encouragements» récents et équivoques aux cultures locales. Le Zaïre, dont la vie officielle se passe aussi en français, se reconnaît cependant quatre langues «nationales» dont le statut demeure assez flou et dont l'une - le lingala - semble jouir de certains privilèges de fait, comme langue des meetings du Président et comme langue de l'Armée.

Enfin, malgré les différences, chacun de ces régimes, dans le discours qui tend à justifier ses attitudes, dit se vouloir «véritablement africain», qu'il s'agisse de l'«Ujamaa» (37) tanzanienne, de la «négritude» et du «socialisme africain» de Senghor ou du «nationalisme zaïrois authentique» du général Mobutu.

Il faut reconnaître d'emblée les limites de cette démarche : on ne fait pas le tour d'un ensemble aussi vaste que l'Afrique Noire avec trois échantillons, quelque représentatifs qu'ils puissent être. La généralisation et l'extrapolation sont des démarches qui ne doivent être entreprises qu'avec prudence. Mais à condition de garder cette prudence, l'étude de ces politiques exemplaires n'est pas dépourvue d'enseignements fort utiles.

TANZANIE

PETITE HISTOIRE D'UNE LANGUE NATIONALE

La Tanzanie est l'un des rares pays d'Afrique Noire à avoir, depuis son indépendance en 1962, une politique conséquente en matière linguistique : la promotion d'une langue africaine, le swahili, reconnue dès l'indépendance comme langue nationale.

Qu'est-ce donc que le swahili ?

Le mot, selon toute vraisemblance, vient de l'arabe «sahil» (rivage) dont le pluriel est «sawahil». Ce pluriel s'explique par le fait qu'en face du rivage tanzanien on trouve trois grandes îles (Pemba, Zanzibar et Mafia) et un semis d'îlots d'importances diverses qui ont joué très tôt un rôle commercial important. Les «waswahili» sont donc les «gens des rivages», et le «kiswahili» la «langue des rivages».

Dans les îles et dans les ports du littoral aujourd'hui tanzanien ou kenyan qui leur fait face (Dar-es-Salam, Mombasa, Malindi,...) se réalisait déjà, il y a plusieurs siècles, le très important trafic commercial entre l'Asie et l'arrière-pays africain de cette «zone portuaire». Le volume de ce commerce était énorme. Entre 1049 et 1053, les seuls Chinois importent pour 53.000 unités de compte de produits africains, principalement de l'ivoire, de la corne de rhinocéros, des perles et de l'encens. Vers 1115, cette quantité dépasse les 500.000 unités de compte. En 1147, puis en 1210, le Céleste Empire se voit forcé d'imposer à ses marchands, sous peine de sanctions d'une sévérité croissante, de s'en tenir au troc : le déficit chronique de la balance des paiements de la Chine envers ses fournisseurs africains prenait en effet l'allure d'une véritable hémorragie de numéraire (38). Les échanges avec l'Inde, cette fois pour l'exportation de produits métalliques semi-finis, étaient également considérables. Ce pactole commercial ne tarde pas à attirer des commerçants arabes, venus surtout de Mascate et Oman en longeant la côte africaine, ainsi que des commerçants persis, venus des Indes (39). Il y eut également un trafic croissant de caravanes vers l'intérieur du continent. Ce n'est que très tard que ces expéditions commerciales devaient revêtir une allure de conquête, de «colonisation» et de chasse aux es-

claves (40).

Evidemment, ce mélange de populations déboucha sur la naissance d'une civilisation «sui generis», comportant des éléments négro-africains, arabo-islamiques et, quoique dans une bien moindre mesure, persis. La langue de cette société est à son image. Le lexique est, approximativement, bantou à 75%, arabe à 15%, persi à 5%. Le portugais, le français, l'anglais et l'allemand se partagent les 5% restants. Il ne s'agit donc ni d'un sabir, ni d'arabe dégénéré. La structure de la langue est fondamentalement bantoue, l'articulation des préfixes formant le tissu de la phrase. L'arabe, principale composante étrangère, a surtout fourni du vocabulaire lié à la religion musulmane, à la marine, aux opérations comptables et monétaires et aux institutions urbaines et politiques. Par exemple, le Premier Ministre est le «waziri», le «vizir». Les «doublets» - plusieurs synonymes, les uns bantous, les autres arabes ou persis pour désigner la même chose - sont assez fréquents et l'on peut donc, d'après le choix des mots, faire des phrases très «arabisées» ou très «bantouisées». Le swahili se prête donc aux besoins des marchands et des islamisés du littoral par ses composantes exotiques, qui ne gênent nullement les populations de l'intérieur : le vocabulaire qui les concerne au premier chef est bantou à 100% et proche de leurs langues locales.

La langue ira ainsi se répandant progressivement vers l'Ouest, à mesure que l'on cherche toujours plus loin les matières commercialisables. Il faut ajouter que, sur l'actuel territoire tanzanien, il n'y avait pas d'ethnie numériquement dominante, dont la langue aurait pu faire concurrence au swahili comme «lingua franca». Les Sukuma, qui sont les plus nombreux, ne représentent que 20% de la population. Une langue inter-ethnique était bienvenue et ne rencontrait pas l'obstacle d'un autre grand idiome concurrent.

Au XIXe siècle, le contact avec les Européens accroît la demande de matières premières et confère un nouveau dynamisme à la «ruée vers l'Ouest», cependant que l'insécurité dans l'Unyamwezi, avec Mirambo et autres séquelles lointaines des ruga-ruga déplacés par la grande bousculade du lifaqane (41) provoque un mode d'occupation plus brutale. De plus, les trajets s'allongent démesurément et il faut désormais recourir à la force pour faire porter à travers la moitié de l'Afrique les lourdes défenses d'éléphants. Tant qu'à faire,

le porteur ne reviendra pas : on le vendra comme esclave à Zanzibar ou à Bogamoyo.

L'iconographie officielle belge a fait grand cas de la lutte de Léopold II contre les « esclavagistes arabes ». Ces « arabes » étaient en fait tanzaniens. A la naissance de l'État Indépendant du Congo, ils avaient atteint la Lomami. On possède quelques photos de Tippu-Tip, Sefu et autres vedettes esclavagistes. S'ils étaient vêtus de gandourahs, ils n'en étaient pas moins Noirs. La mère de Tippu-Tip était selon toute vraisemblance congolaise.

Le prestige de la civilisation islamique pousse, encore aujourd'hui, certains Tanzaniens à se réclamer de lointains ancêtres arabes. Quand ils existent, ceux-ci ont, de toute façon, été noyés dans une ascendance africaine en son immense majorité. Lorsque le swahili deviendra une langue écrite, ce sera en reprenant l'alphabet des Arabes, mais pour écrire des épopées traditionnelles africaines.

Il serait doublement injuste de priver les Noirs de la côte Est du mérite qui leur revient pour leur apport, majoritaire et fondamental, dans la langue et la civilisation de cette région, et d'inscrire au passif des « Arabes » la chasse aux esclaves. Elle fut le fait d'Africains, poussés par un emballement incontrôlable de leur machine commerciale dans les conditions nouvelles créées par l'arrivée et par les exigences des colonisateurs européens.

Quoiqu'il en soit, par les voies du commerce, lié ou non à l'esclavage, le swahili avait étendu son aire, à la fin du XIXe siècle, loin à l'Ouest des Grands Lacs, jusqu'à la Lomami. Sa parenté avec les langues locales avait facilité son adoption par de larges couches de la population. Cette situation a perduré jusqu'à nos jours, permettant à HARRIES (42) d'en faire la description suivante : « In the modern context, Swahili is usually a linguistic term applying to the lingua franca spoken by perhaps as many as 25 million people all over East Africa from Somalia to Mozambique and as far West in the Republic of the Congo as the townships of Lubumbashi and Kisanгани ».

Les Allemands, qui colonisent le territoire du Tanganyika, sont évidemment fort heureux de se trouver devant un territoire doté d'une certaine homogénéité linguistique, et se montrent favorables à l'usage du swahili aux échelons inférieurs de l'administration et de l'enseignement. Les missionnaires emboîtent le pas au pouvoir séculier d'autant plus volontiers que le swahili, langue d'une civilisation musulmane, contient un grand nombre de termes religieux, philosophiques ou théologiques aisément transposables dans le sens de leur prédication. Ce sont des missionnaires protestants allemands qui produiront les premiers travaux linguistiques sur le swahili. Mais, assez paradoxalement, le premier dictionnaire à peu près complet du swahili à une langue occidentale paraîtra en français. Les Pères du Saint Esprit ont en effet une mission à Zanzibar. Commencé en 1880 sous la direction du R.P. Baru, préfet apostolique, l'ouvrage est continué de 1884 à 1891 par le R.P. Ch. Sacleux. Certains exemples, nous dit-on, ont cependant été notés par le consul d'Angleterre. Pour faire plus vrai que nature, celui-ci se nommait C.S. Smith (44).

Après 1919, la Grande-Bretagne qui reçoit mandat d'administrer le territoire du Tanganyika continue la même politique - nous avons déjà vu que les politiques coloniales allemande et anglaise se ressemblent fort - et l'importance du swahili comme seconde langue et principale langue de contact avec les indigènes va croissant (45).

Il est employé dans l'enseignement primaire, devant les tribunaux de simple police, dans un nombre très limité de journaux et d'émissions de radio. En 1948, on crée à Nairobi (Kenya) l'East African Literature Bureau qui publie un magazine bilingue swahili-ganda puis, très vite, quelques soixante à quatre-vingt livres en anglais, en swahili et dans plus de vingt autres langues vernaculaires. Mais ce sont surtout des ouvrages didactiques et de vulgarisation. Nous avons déjà évoqué cet aspect des choses. Les oeuvres créatives en Afrique de l'Est paraîtront surtout en anglais, comme « Land of Sunshine » de Muga Gicarú (1958) ou « MauMau Detainee » de Josiah Mwangi Kariuki (46), paru en 1963, mais qui raconte des expériences dans les camps de prisonniers de 1953 à 1960 (47).

Ceci est moins paradoxal qu'il n'y paraît : le rôle dévolu au

swahili dans l'«indirect rule» n'est aucunement de rendre le pouvoir plus transparent, ou de faciliter aux gouvernés l'accès à l'oreille des gouvernants. C'est bien plutôt le canal que l'on utilise pour faire savoir aux gouvernés ce que l'on attend d'eux. Pour pénétrer les arcanes du pouvoir, l'anglais, et l'anglais seul, peut servir à quelque chose.

Dans la lutte pour l'indépendance - que ce soit en Afrique ou dans le reste du monde - il y eut un sentiment ambivalent envers la langue du colonisateur. Honnie d'une part comme symbole de l'oppression étrangère, elle apparaît en même temps comme le meilleur, voire le seul instrument qui permette de se faire entendre par le colonisateur. Cette ambivalence se retrouve partout. Les «pères de l'indépendance» des colonies françaises ont négocié avec la France dans un français d'autant meilleur qu'ils étaient pour la plupart diplômés d'universités françaises, voire députés au Palais-Bourbon. Soekarno usa d'un néerlandais impeccable pour réclamer l'indépendance de l'Indonésie aux Pays-Bas. Au Congo Belge, on assista à une curieuse retombée de la situation bi-culturelle de la métropole, les aspects les moins sympathiques des coloniaux y étant qualifiés de «flamands».

Bref, si parler sa ou ses langues indigènes était une manière d'affirmer son identité, montrer au colonisateur que l'on maîtrisait sa langue était une façon à la fois de se proclamer son égal et de retenir son attention. Ainsi donc, les leaders tanzaniens, tout en mobilisant la population en swahili, s'adressèrent en anglais aux représentants de Sa Gracieuse Majesté. (Dans bien des cas aussi, cette attitude peut être un reflet du désir de négocier directement avec la métropole, perçue comme «plus raisonnable» que les administrations coloniales, supposées «irréductiblement colonialistes». Cela ne correspondait pas forcément à la réalité, mais la situation était certainement souvent perçue ainsi).

Cependant, quelle que soit la persistance de ces équivoques, l'adoption du swahili comme langue nationale «est considérée comme une partie importante du processus de décolonisation» (48).

LE SWAHILI AUJOURD'HUI OU LES PROBLEMES D'UNE LANGUE NATIONALE EN AFRIQUE NOIRE

Une fois posé le principe qu'un État africain doit avoir une langue nationale africaine, le choix du swahili était logique. Dès avant la colonisation et indépendamment de celle-ci, la langue tendait déjà à se répandre vers l'Ouest à l'intérieur du continent, en dehors même des frontières de la Tanzanie, sans rencontrer d'importantes résistances, aucune langue ethnique n'ayant assez d'importance pour lui faire valablement concurrence.

Il est évident aussi que l'alphabétisation, donc la formation, à moyen et à long terme, de cadres techniques et politiques, était plus facile et plus durable en swahili qu'en anglais, langue chargée de plus des souvenirs humiliants de la période coloniale.

Le choix s'imposait donc, et l'intention désaliénante allait, dans le contexte de la lutte pour l'indépendance et de la décolonisation, pratiquement de soi. Par contre, traduire cette déclaration d'intention dans les faits posait un double problème :

D'un point de vue politique, cela supposait la volonté de rendre le dialogue possible en tous sens à l'intérieur de l'État, et en particulier de la base au sommet, donc de progresser vers la transparence de l'édifice social et politique. On sait que cette intention est plus souvent proclamée que réalisée : trop souvent, elle se dilue jusqu'au néant sous l'influence des responsables subalternes, jaloux de leurs prérogatives et portés à une inertie intéressée. Or, nous l'avons vu, l'opacité linguistique est un pilier important de leur influence. La Tanzanie semble avoir rencontré ce genre de difficultés et n'être pas toujours parvenue à les surmonter.

D'un point de vue étroitement linguistique, cela revenait à affirmer que le swahili pourrait être utilisé partout où, jusque là, on s'était servi de l'anglais. Si l'on tient compte de l'occidentalisation des principaux mécanismes socio-politiques et économiques, cela ne va pas du tout de soi. Les institutions modernes sont, en effet sous-tendues, surtout aux échelons élevés, par une mentalité occidentale

fort différente de la mentalité bantoue et islamique qui imprègne la langue.

En fait si, depuis l'indépendance, le swahili a marqué des points, on est encore loin du compte, car l'anglais a, lui aussi, renforcé ses positions sur certains points. L'anglais reste le moyen de communiquer avec le reste du monde, et on l'emploie toujours au Parlement, dans l'enseignement et pour certaines communications techniques. Un certain nombre de lois et règlements continuent également à être promulgués en anglais et ceci, semble-t-il, du fait que leur traduction en swahili en rendrait l'interprétation trop incertaine (49).

Il n'est d'ailleurs pas seul en cause ici. La Tanzanie a hérité d'une organisation juridique et judiciaire à l'anglo-saxonne. Ce système a bien des vertus qui lui valent l'appui de partisans acharnés. Mais il est particulièrement abscons et compliqué, surtout, justement, au niveau de la langue. Mais il est tout aussi certain que l'application du swahili au monde moderne ne va pas sans réserver parfois quelques surprises. En voici un exemple : en juillet 1978, on pouvait lire à la première page de «UHURU» (Liberté) un quotidien de Dar-Es-Salam une «manchette» disant : «Rais afungua mtambo wa ume-me», littéralement : «le Président ouvre une machine à foudre» ! Il faut évidemment comprendre : «le Président inaugure une centrale électrique». Il reste que ceux qui ont rédigé, à l'usage des ouvriers, le manuel expliquant le mode d'emploi de cette centrale ont dû rencontrer quelques casse-tête ! Il faudrait cependant se garder de tomber dans le racisme rampant en concluant trop vite que tout cela est ridicule et que les Tanzaniens sont des fous qui essaient d'aborder l'ère nucléaire avec une langue faite pour une société qui ne connaît que l'arc et les flèches.

Il y a des précédents. Lorsque les sionistes se sont établis en Israël, l'hébreu était une langue morte depuis l'exil à Babylone au temps de Nabuchodonosor. On ne l'employait plus que dans les synagogues, et sous une forme figée et immobilisée avec un soin tout rabbinique. Et cette langue, morte depuis une époque où la dernière trouille militaire était le char à faux, il fallait la faire servir à des militaires desservant des canons et, très peu de temps après, des batteries de missiles. On peut penser ce qu'on veut des succès militaires israéliens. Ils prouvent en tout cas que, sur le plan linguistique,

le travail était possible et a été convenablement fait, puisque les soldats ont compris sans hésitation !

Sauf à poser en principe que si les Juifs ont réussi, c'est parce qu'ils sont Blancs et Occidentaux, il n'y a pas de raison de croire que ce qu'ils ont pu faire serait impossible pour les Tanzaniens. D'autant plus que ceux-ci travaillent sur une langue vivante, alors que les sionistes devaient, eux, ressusciter une véritable momie linguistique. Mais en Israël, on a travaillé avec de l'argent, et avec une population d'immigrés qui devait détenir le record mondial quant au nombre d'intellectuels au kilomètre carré. Les Tanzaniens sont dans leur majorité des paysans pauvres et peu scolarisés.

La question qui se pose n'est donc pas celle des qualités intrinsèques de la langue ou de l'intelligence de la population. Il s'agit d'un problème de moyens et de formation, lié à la pauvreté et au sous-développement. Les difficultés techniques et la subsistance de l'anglais ne doivent pas cacher les efforts qui ont été faits pour remplacer l'anglais par le swahili, surtout en ce qui concerne les domaines juridique et politique. Tout candidat à un mandat politique doit obligatoirement parler swahili. En 1963, Sheikh Amri Abedi, alors Ministre de la Justice, entreprit de composer un lexique juridique de base dans le double but d'aider les justiciables et de contribuer à la popularisation du Droit. Il s'attaquait à la quadrature du cercle : nous avons déjà constaté que la base du Droit tanzanien reste la «common law» britannique. Les obscurités y foisonnent. Plutôt que de tenter ce qui n'est malgré tout que la traduction d'un système importé, il aurait peut-être mieux valu envisager de reconstruire l'ensemble du système juridique en partant de notions coutumières. Quoiqu'il en soit, on a réussi à traduire le Code Pénal, le «Local Court Handbook» (manuel de la législation concernant ce qui est de la compétence des tribunaux locaux, c'est-à-dire, plus ou moins ce qui chez nous relèverait du Juge de Paix) sous le titre poétique de «Baraza za Wenyeji» (les Verandas des Propriétaires), ainsi que le Règlement de l'Assemblée Nationale (Kanuni za Bunge la Taifa, 1966).

La «réactualisation» de la langue fait elle aussi l'objet d'une activité intense. L'Institute of Kiswahili Research, organisme universitaire datant de 1925, dispose d'un des rares ordinateurs du pays.

Citons encore le travail du National Swahili Council, une institution d'État tanzanienne, et celui de l'East African Language Comitee, institution commune à la Tanzanie, à l'Ouganda et au Kenya (50). Les journaux annoncent périodiquement les nouvelles traductions officielles de termes anglais en swahili.

Le fait même de faire du swahili la langue nationale unique n'est pas sans poser quelques problèmes. Encore que des auteurs comme WILLELEY (51) ou HARRIES (52) aient tendance à les exagérer. Par son origine, le swahili est une langue d'islamisés de la côte Est et ne correspond pas à une culture nationale étendue à l'ensemble du territoire tanzanien. A mesure qu'on se déplace du Tanganyika vers le littoral de l'Océan Indien, l'influence arabe sur le lexique, comme sur l'ensemble de la culture, va croissant. La musique elle-même, encore très «nègre» à Dar-Es-Salam, tourne carrément à la mélodie orientale quand on passe à Zanzibar, alors qu'il n'y a entre les deux qu'un petit bras de mer.

Deux remarques s'imposent ici. La première est purement pratique. L'expérience des organismes internationaux (ONU, CEE, etc.) a montré que, de façon quasiment irrémédiable, les coûts de fonctionnement d'un organisme multilingue en comparaison avec un organisme unilingue exerçant la même activité, doivent être multipliés par le nombre de langues qu'on emploie, vu le coût des traductions, l'argent qui se perd à éditer plusieurs tirages d'un document au lieu d'un seul gros tirage, l'accroissement du personnel, etc... Ceci est de nature à faire réfléchir un pays aussi pauvre que la Tanzanie. Ne valait-il pas mieux investir TOUS les moyens, dont il n'y a pas profusion, dans un travail sérieux, conséquent et continu sur la «lingua franca» déjà répandue de fait, que de les éparpiller sur des langues diverses, avec des chances de ne rien faire de sérieux pour aucune et sans résoudre le problème de la communication élargie, qui aurait continué à se faire en swahili avec simplement un développement «sauvage» de cette langue, pour les besoins de communication du peuple, et un maintien de l'aliénation coloniale par le maintien de l'anglais comme langue des «choses sérieuses» entre gens cultivés.

Le swahili n'était certes pas la seule langue de l'ensemble tanzanien. Il serait tout de même paradoxal de la considérer brusquement comme une «langue étrangère imposée» alors que c'est tout de

même une langue bantoue, apparentée aux autres langues du pays, et née sur place de l'invention de gens qui, dans leur immense majorité étaient des Noirs.

La deuxième remarque qui s'impose, est qu'il convient d'être fort prudent lorsqu'on utilise le terme «national» à propos de l'Afrique. Les Africains ont tous conscience de vivre dans des ensembles arbitraires. Ils ont décidé de ne pas y toucher, craignant de mettre, pour longtemps, à feu et à sang un continent qui a déjà largement eu sa part de malheurs et de massacres. Leur décision est, sans aucun doute, sage et prudente. Et ne le serait-elle pas, c'est en tout cas leur affaire ... On ne voit en tout cas pas comment la Tanzanie, qui est une mosaïque de petites ethnies, vivant sur un territoire très pauvre dont la division en «mouchoirs de poche» ne donnerait que des ensembles non-viables, pourrait chercher une autre solution que sa cohésion nationale. Celle-ci, et les Tanzaniens le savent, est encore en grande partie à construire. Le swahili n'est pas le symptôme d'une cohésion acquise. Il est au contraire un des instruments dont on se sert pour construire cette cohésion.

Indéniablement, la langue se ressent parfois de ses origines hybrides, par exemple par une surabondance de synonymes, dont nous avons déjà parlé. Pour un usage plus répandu du swahili dans l'intérieur du continent, il se pourrait qu'un effort de «re-bantouisation» de la langue soit souhaitable. De ce point de vue, il est dommage que l'effort soit fondamentalement supporté par la Tanzanie seule, et surtout que le Zaïre ne participe en rien aux travaux. On peut déplore aussi que jusqu'ici Dar Es-Salam et Zanzibar aient joué un peu le rôle ambigu que Paris joue pour la langue française. De ce point de vue, le prochain transfert de la capitale vers l'intérieur du pays (53) pourrait être une heureuse initiative. Les gens de la côte n'ont pas laissé à l'intérieur que de bons souvenirs historiques et sont aussi parfois perçus comme «les types de la capitale qui viennent faire des manières». Mais ce problème-là est international !

Mais si les différences Est-Ouest existent, il ne faut pas non plus les dramatiser. J'ai personnellement acquis les rudiments du swahili au Zaïre, et donc aussi à l'Ouest que faire se peut. J'ai eu par la suite l'occasion de parler avec des gens de Dar Es-Salam, ainsi qu'avec des Somaliens. Il y a certes eu quelques accrochages, mais il y en aurait

eu aussi si, rencontrant un Parisien, je lui avais parlé d'«une loque à reloqueter qui coûte septante francs». Et il y en avait certes moins que si j'avais dû m'entretenir avec des Québécois, à qui personne pourtant ne dispute la qualité de francophones ...

On tend parfois, quand on parle de cultures africaines, à grossir ou à gauchir le sens de certaines constatations. Ainsi, on peut lire dans l'introduction d'un manuel de swahili (54) : « De cette énumération (de textes) nous excluons les textes qui constituent la littérature originale des Waswahili (...). Seuls des gens qui ont vécu longtemps dans les régions de la côte orientale peuvent prétendre extraire toute la riche substance de ces textes condensés à l'extrême, etc.. ». En bref, on a quasiment affaire à deux langues différentes ...

Il ne m'est jamais arrivé de lire, en tête d'un manuel d'anglais un avertissement au lecteur lui disant que sans doute il serait capable sous peu de tenir une petite conversation avec des Britanniques, mais ne serait pas capable pour autant de savourer jusque dans leurs dernières nuances un sonnet de Shakespeare ou une page de Tennyson ! On traite comme une différence intrinsèque ce qui est, en fait, lié à la longueur et à l'intensité de l'effort d'acculturation. Et il va de soi qu'il est plus difficile d'entrer dans une culture aussi exotique que celle du swahili que dans une autre, relativement plus proche de nous. Encore faut-il, et peu de Blancs le font en fait, se présenter sans préjugés. La plus grande prudence est donc de rigueur dans les objections qui tiennent au manque d'uniformité nationale ou à la différence de profondeur de pénétration de la langue.

Les retards et distorsions que l'on peut constater tiennent aussi à ce que la Tanzanie, pays très pauvre, doit faire face à des besoins plus urgents que ceux qu'une langue et une culture peuvent satisfaire. Ceci pose encore une fois, de façon criante, la question des moyens : on ne peut investir tout le budget national en professeurs, en livres, en recherches lexicologiques.

La langue est donc encore en plein développement. Cela mène parfois à de curieuses hybridations linguistiques, telles ce que WHITELEY (55) appelle «code switching», soit le mélange d'anglais et de swahili dans la même phrase (56), quand bien même il existe un équivalent swahili tout-à-fait acceptable pour le mot anglais qu'on emploie. On rencontre de même une certaine tendance à tra-

duire littéralement de l'anglais en swahili. C'est au fond l'attitude que j'adopte lorsque, faisant la cuisine, j'appelle l'instrument que j'emploie un «mixer» comme si le mot «mélangeur» n'existait pas en français ou, lorsqu'un amateur de chevaux parle de «négociier» un obstacle, étendant au français l'emploi de «to negociate». Il faudrait encore une fois se garder de dramatiser le sens d'un phénomène quand on le rencontre en Afrique, alors qu'on le considère comme anodin chez nous. Le «franglais» n'est-il pas un exemple de «code switching», avec sans doute le même but qu'en Afrique. Le «cadre» qui mêle son français de «marketing» et de «cash-flow» a pour but de faire remarquer qu'il a fait un stage à Harvard. Le Tanzanien qui truffe sa conversation de termes anglais veut faire remarquer qu'il a été à l'école. L'un et l'autre veulent briller. Mais selon que l'on est puissant ou misérable, on a l'élitisme qu'on peut... S'il fallait conclure des emprunts que fait une langue à une autre, à la pauvreté de la première et à la richesse de la deuxième, la conversation truffée de termes bantous de certains anciens coloniaux serait de nature à faire conclure à l'extrême pauvreté du français, très enrichi par ses contacts avec les opulentes cultures africaines !

Il n'y a d'ailleurs pas de langue sans emprunts à d'autres. Le français a ainsi «acclimaté» sans son vocabulaire un beau-pré néerlandais, une choucroute germanique, un café turc, un algèbre arabe, un ananas guarani et un safari... swahili. Le swahili s'est d'ailleurs moins heurté à la résistance des groupes ethniques noirs qu'à celle d'une importante minorité asiatique. Il s'agit avant tout de Pakistanais, appartenant souvent à la secte musulmane dissidente des Ismaéliens. Jusqu'en 1961, la radio émettait à leur intention un programme spécial en gujerati. La politique actuelle est de les pousser à s'intégrer, en prenant la nationalité tanzanienne et en adoptant le swahili. En 1967, on avait enregistré 26.000 demandes de naturalisation. L'initiative tanzanienne a d'ailleurs reçu l'appui du leader religieux des Ismaéliens, l'Agha Khan, qui a incité les récalcitrants à faire de même. On continue cependant à percevoir les Asiatiques comme des «étrangers» avec une certaine connotation de rejet. Leurs succès en affaires (voyez l'antisémitisme chez nous) et leur passé de collaboration avec les Anglais y sont sans doute pour quelque chose (57).

RESULTATS

Ces divers problèmes qui subsistent, ces limitations, incontestables même s'il ne faut pas en exagérer la portée, font apparaître le caractère utopique de certains projets optimistes et ambitieux : le swahili, langue de l'Afrique de l'Est (58) voire langue panafricaine (59). Il reste qu'on a affaire, en Tanzanie, à un effort de désaliénation culturelle mené de façon conséquente depuis vingt ans et qui n'est pas resté sans résultats si l'on se place du point de vue adopté par le présent ouvrage, à savoir la langue non pour elle-même mais comme moyen d'arriver à plus de démocratie par une meilleure circulation de l'information, comme moyen de communication DANS LES DEUX SENS entre la base et le sommet de la pyramide politique.

DIAGNE (60) fait observer : «La plupart des paysans lisent un journal local. Ils peuvent s'informer dans leur propre langue des nouvelles tant nationales qu'internationales et de la marche des affaires dans leur pays. Les représentants (...) discutent de l'avenir politique et économique de leur pays. Les débats publics sont compréhensibles pour le peuple, qui sait ainsi comment il est gouverné, qui vote telle loi, ce que signifie telle ou telle disposition légale. La base du jeu démocratique se trouve ainsi considérablement élargie».

Il est par exemple évident, quand on lit le courrier des lecteurs des journaux tanzaniens, que le souci de la chose publique a pénétré dans la population. (Même s'il y a un brin de mimétisme avec les Anglais dans le fait d'écrire à UHURU comme outre-Manche on écrit au TIMES). On peut lire ainsi (61) par exemple une lettre écrite par une femme qui habite près d'une prison, et qui proteste contre la longueur des détentions préventives, arguant que c'est une violation des droits constitutionnels des détenus. Ce niveau de préoccupation des Droits de l'Homme n'est hélas pas des plus courants en Afrique. Le fait de recevoir et d'exprimer ces notions en swahili n'est sans doute pas étranger au résultat obtenu. Le fait que la correspondante du journal soit justement une femme est lui aussi encourageant.

Malgré des difficultés réelles et des limites indéniables dont j'ai tenté de rendre compte sans complaisance, il semble hors de doute que la Tanzanie a fait un pas très important, par sa politique linguis-

tique, vers une plus grande transparence du pouvoir. Sa politique linguistique constitue un effort de libéralisation et de démocratisation par rapport à la situation beaucoup plus opaque héritée du colonialisme. Elle va de pair avec une orientation progressiste dont elle est partie intégrante et qui est éminemment sympathique. L'effort de la Tanzanie et ses réalisations dans ce domaine restent donc, sans aucun doute, une affaire à suivre ...

SENEGAL

UN ETRANGE PAYS «FRANCOPHONE»

L'Afrique de l'Ouest, où se situe le Sénégal, est une mosaïque linguistique où les phénomènes d'émergence des «linguae francae» n'ont jamais revêtu l'ampleur qui est la leur dans l'Afrique de l'Est, en particulier dans le cas du swahili.

Les langues que l'on rencontre au Sénégal font partie de deux groupes (62) : Ouest-Atlantique : wolof, sérère-sine, sérère-non, dioula, fulani (ou peul), mandingue, mancangne, balante, banari; langues mande : malinke, bambara, sarakole, soninke.

On peut remarquer qu'un certain nombre de ces langues fonctionnent comme «linguae francae» dans des États voisins. C'est le cas du bambara au Mali ou du dioula en Côte d'Ivoire. Le peul joue un rôle du même genre, surtout parmi les nomades de la zone sahélienne. Une fois de plus, on retrouve ici les conséquences du découpage arbitraire des frontières coloniales. La «lingua franca» qui prédomine nettement au Sénégal est le wolof. CORNEVIN (63) estime à 75% la partie de la population qui l'utilise comme première ou seconde langue. La «Landendokumentatie» se borne à affirmer : «Het wolof wordt algemeen begrepen» (64).

L'article premier de la Constitution sénégalaise stipule cependant que «la langue officielle de la République du Sénégal est le

français...». Or, on estime (65) que 15 à 30% de la population connaît, à des degrés divers, cette langue nationale !

La situation sénégalaise ressemblait en fait beaucoup à la situation tanzanienne au moment de l'accession à l'indépendance : il y avait une «lingua franca» qui, comme le swahili, avait été spontanément adoptée pour la communication élargie par la majorité de la population. Pourtant, contrairement à la Tanzanie, le Sénégal n'a pas, au moment de l'indépendance reçue en 1960, clairement exprimé une politique cohérente concernant la place qu'il entendait réserver aux langues indigènes. Le français est «langue nationale», comme si le Sénégal était de toute évidence francophone au même titre que la Wallonie, le Québec ou le canton de Genève.

Ceci s'explique par trois facteurs : la place du Sénégal dans la France d'Outre-Mer, la personnalité et la philosophie de L.S. Senghor et le contexte général de la lutte pour l'indépendance, qui fut fondamentalement un combat de parlementaires assimilés, mené dans les institutions mêmes de la métropole française.

BREVE HISTOIRE D'UNE ASSIMILATION TROP BIEN REUSSIE

Les deux piliers de la politique coloniale française étaient, rappelons-le, l'administration directe et l'assimilation. Les nègres et autres sauvages n'ont pas de culture, ni de civilisation. Cette affirmation raciste est indispensable pour établir le droit du colonisateur à coloniser (66). Elle va de pair avec une autre. En contrepartie de sa présence, le colonisateur, humain et généreux, se doit d'élever le sauvage - ou du moins quelques sauvages sélectionnés - au niveau très élevé de la pyramide humaine où le colonisateur français se trouve lui par simple droit de naissance. Il faut faire du Noir un Français, il faut l'assimiler (67).

Contre toute évidence, les Français semblent avoir cru non seulement à la possibilité, mais encore à la réussite de cette mission impossible. Le rapport de F. Wialand, rédigé à la demande du Ministère de la Coopération et terminé en 1966 et qui établissait entre autres que 75% des écoliers sénégalais n'employaient jamais le français pour communiquer entre eux étonna beaucoup l'opinion publique

française (68). C'est plutôt cet étonnement qui est ici étonnant.

Dans cette politique d'assimilation telle qu'elle était menée dans les colonies françaises, le Sénégal et surtout la ville de Dakar, étaient appelés à jouer un rôle très important. C'est en effet à Dakar que se trouvait le seul lycée de l'AOF, ainsi que les écoles techniques supérieures. L'enseignement dakarais était la pièce maîtresse, l'arbre de couche de la machine à élever les élites francophones d'Afrique. Or, ce sont ces élites qui, de 1946 à 1960, iront représenter l'Afrique Occidentale à Paris et finiront par y négocier l'indépendance. Ce sont elles aussi qui, l'indépendance acquise, vont accaparer les postes les plus importants des nouveaux États.

Si Dakar reste ainsi fort axée sur Paris, le Président sénégalais, Léopold Sedar Senghor, démissionnaire depuis peu, l'est encore davantage. Brillante illustration du fait que les Noirs ne sont pas aussi bêtes que certains ont bien voulu le dire, Senghor est non seulement universitaire, mais professeur à la Sorbonne. Sa maîtrise de la langue de Molière dépasse sans contexte, et de très loin, celle de beaucoup de Français de France. Sa valeur comme poète et comme essayiste est universellement reconnue. Entre ses études, puis ses cours à l'Université et son siège à la Chambre, il a passé en France une partie considérable de sa vie. Il a d'ailleurs épousé une Française et séjourne fréquemment dans sa propriété de France. Par plaisanterie, on le qualifie parfois de «plus Français que les Français», ou de «Blanc le plus noir Noir du Sénégal».

Après la Deuxième Guerre Mondiale, la Constitution française de 1946 prévoit que les habitants de l'Empire auront droit à un certain nombre de sièges à l'Assemblée Nationale (69). Le mode d'élection était certes critiquable, mais cela constituait pour l'époque un progrès appréciable, quasi révolutionnaire. A la même époque, les Congolais sous administration belge avaient, pour toute représentation, quelques sièges consultatifs et honorifiques dans des assemblées purement coloniales, où somnolaient quelques vieux chefs coutumiers (70). Le combat politique, dans les colonies françaises, voit donc son centre de gravité se déplacer vers la métropole. Au pays même, il y aura surtout des mouvements sociaux, parfois d'une grande ampleur, comme la fameuse grève du chemin de fer «Dakar-Niger» qui dura du 10 octobre 1947 au 19 mars 1948 (71).

En 1947, Alioune Diop fonde «Présence Africaine». En 1948, paraît (72) l'«Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française», avec une introduction de L.S. Senghor, précédé de «Orphée Noir» de J.P. Sartre, qui fait également partie du comité de rédaction de «Présence». Tout le monde s'accorde, de Lilian Kesteloot (73) à Irène Gendzier (74) en passant par Léon Damas (75) et Frantz Fanon (76) pour constater que l'idéal de «négritude» qui était celui de «Présence» n'était pas fort précis. Plutôt qu'un but final ou une idée bien délimitée, c'était un outil pour une période de recherche et de conflit.

Il s'agirait du «patrimoine culturel, des valeurs et surtout de l'esprit de la civilisation négro-africaine» (77), de l'intégration d'une nouvelle culture négro-africaine aux réalités du XXe siècle. Senghor a certes tendance à centrer sa négritude sur l'Afrique et sur une louange, au moins implicite, de la société pré-coloniale (78). Césaire ou Damas tendront plus à mettre l'accent sur le racisme et l'oppression (79).

Il n'est pas possible de dire si au départ, il y avait une différence de conception, ou simplement de situation. Le «littéraire» Senghor vient d'Afrique. Il faisait partie d'une classe élevée de la société traditionnelle, que les Noirs respectaient et que les Blancs ménageaient. Il n'est pas trop amer : c'est un homme qui a réussi. Les «sociaux» sont le plus souvent des Antillais et/ou des métis. Le souvenir de l'Afrique a moins d'importance pour eux que le souvenir du mépris qui s'attache à la peau foncée, surtout dans les Antilles où l'échelle sociale se confond avec l'échelle des couleurs.

Un fait sans doute significatif est que «Présence Africaine» se veut un périodique culturel, non politique. Sans doute, l'étiquette «culturel» prête moins à répression. Certes, les gens qui s'activent autour de la revue sont tous des hommes de lettres. Les divergences qui vont très vite surgir entre eux laissent tout de même aussi supposer qu'un certain flou artistique des objectifs était le bienvenu pour masquer des orientations politiques divergentes. L'optique générale était, bien entendu, favorable à la libération des peuples noirs. Le contraire eut été étonnant ! Les commentaires des textes de Sartre que l'on pouvait appliquer aux Noirs n'étaient pas non plus politiquement neutres. Mais les prises de positions ouvertement poli-

tiques étaient évitées.

Il y eut pourtant une exception, et elle donne à penser. Un numéro spécial, préparé par Th. Monod et qui s'intitulait «Le Monde Noir», contenait un article - «Subir ou Choisir» - de Senghor. Visiblement inspiré par l'exemple du Commonwealth, Senghor y lance un appel à peine déguisé à la création d'une Communauté Française du même type. En d'autres termes, le remplacement progressif du statut colonial par une sorte d'autonomie interne, sans toucher aux liens essentiels avec la Métropole. On n'était pas loin d'une offre de service intéressée au néo-colonialisme.

Un point de vue opposé fut défendu par Maghemout Diop dans un autre numéro spécial - «Les étudiants noirs parlent» - (80) où il défendait l'indépendance totale. Dès que les capitalistes français auront découvert qu'une indépendance formellement totale est parfaitement compatible avec le maintien de leurs intérêts économiques coloniaux, l'heure de gloire de Senghor aura sonné.

De durs combats, sur le plan économique et social, avaient eu lieu en Afrique au moment où «Présence Africaine» commençait à paraître. Mais ces combats seront absents des préoccupations de ceux qui négocieront l'indépendance. Il en sortira un Sénégal qui reste fortement dépendant de la France et de ses coopérants au point de vue technique, économique et financier. La monoculture de l'arachide se maintient et s'amplifie. Les Français continuent à exploiter les richesses africaines. Ils vivent librement en Afrique. Il n'en est pas de même pour les Sénégalais vivant en France (le Sénégal est aussi l'un des grands pourvoyeurs de main d'oeuvre immigrée). Victimes du pouvoir politique, de la répression policière, exploités par les patrons, abandonnés par leur gouvernement, les immigrés sénégalais ne sont pas près de voir le bout du tunnel (81).

Depuis lors, et après être resté au pouvoir pendant vingt ans, Senghor a démissionné, laissant la place à son 1er Ministre Abdou Diouf, en application de la Constitution telle que modifiée pour la dernière fois le 1er avril 1976, par une Assemblée Nationale qui ne comprenait encore exclusivement que des membres de son «Parti Socialiste», lui aussi au pouvoir depuis vingt ans, dans des circonstances fort spéciales : on a parlé de 63% d'abstentions aux élections de février 1978. Le départ de Senghor n'a pas mis fin à la corruption du

régime, ni à sa propension à courtiser les grands dignitaires et les marabouts conservateurs. La nomination au Secrétariat Général de la Présidence de la République de Jean Colin, qui s'était fait détester comme Ministre de l'Intérieur, présage sans doute encore de beaux jours pour la répression.

Les entreprises françaises ne sont pas seules présentes au Sénégal. Le pays est aussi l'un des points clé de la présence militaire française en Afrique, avec les troupes d'Ouakam et de Dakar. Giscard d'Estaing, très porté à jouer les gendarmes de l'Afrique, devait d'ailleurs assurer le nouveau Président de son soutien. «Il va de soi que dans la tâche exaltante qui sera la vôtre, vous pourrez compter sur l'amitié et l'appui sans réserve de mon pays» (82). Le seul effet du départ de Senghor semble bien avoir été de désarmer l'opposition bourgeoise constitutionnelle (P.D.S) qui s'est aussitôt dispersée dans des démarches de tous ordres visant à obtenir des élections présidentielles ... sous la garantie de l'Armée (!!!).

Les deux piliers de la pensée de l'organisateur de tout ceci sont, on le sait, la «négritude» et le «socialisme africain». Senghor est resté aussi prudemment vague qu'à l'époque de «Présence Africaine»: la négritude est «l'esprit de la tradition africaine».

Sur le plan polémique, à l'époque coloniale, la défense et l'illustration de la culture traditionnelle avaient un rôle percutant à jouer. Leur prolongation, dans les conditions de l'exercice du pouvoir, relèvent de l'hypocrisie. SAMIR AMIN constate: «Soumise à la fonction de fournir la main d'oeuvre bon marché au secteur moderne, la société majoritaire au point de vue des hommes qu'elle englobe, dite traditionnelle, ne l'est plus, elle est pseudo-traditionnelle, c'est-à-dire d'une traditionalité transformée, déformée, soumise» (83). BENOT est encore plus précis quant à cette «pseudo-traditionalité»: «Parler de l'Afrique traditionnelle en bloc, c'est au fond avaliser la thèse colonialiste de l'absence d'histoire de l'Afrique, comme s'il n'y avait pas en fait des sociétés et des cultures africaines, avec leurs structures et leurs conflits intérieurs différents. Ici, au contraire, l'aspect massif de l'affirmation confond dans une nuit grise toute l'Afrique rurale en un magma sans contours nets» (84). Une formule littéraire vague, sur fond néo-colonial, voilà la négritude.

Le socialisme de Senghor est du même tonneau. Sally N'DONGO (85) constate que l'affirmation de Senghor: «nous avons relu Marx et Engels avec des yeux que nous avons voulu neufs» (86) doit concerner une bien étrange relecture, si l'on en juge par les faits: deux procès d'opinion, pour la seule année 1975, devant la Cour de Sûreté de l'État, emprisonnement de jeunes progressistes pour délits de presse, «bons rapports» avec l'Afrique du Sud, soutien militaire et logistique à Mobutu, au FNLA et à l'UNITA, renforcement du rôle de fournisseur d'arachide et de main d'oeuvre pour la France et pour quelques féodaux, fusillades de 1963, répression du syndicalisme libre, interdiction du Parti Communiste, etc...

OCCULTATION ET SOLIDARITE

Pour apprécier la politique linguistique du Sénégal, il est bon d'avoir à l'esprit ce qui en est le contexte politique général: le régime est un marchand de matières premières et de main d'oeuvre. Derrière de belles phrases sur la négritude et le socialisme, se cache fort mal le désir de ne donner aucun pouvoir réel à la population, et c'est dans ce contexte-là que l'occultation linguistique a un rôle à jouer.

De 1960 à 1971, le français sera, seul et sans partage, l'unique langue officielle du Sénégal. En 1971, ont eu lieu quelques adaptations dont nous aurons à reparler. DIAGNE (87) expose fort bien quelles en sont les conséquences quotidiennes: supposons qu'une paysanne venant de la brousse arrive à Dakar et désire emprunter l'autobus. Elle dépendra entièrement d'un éventuel passant complaisant, d'un compagnon de voyage parlant français ou de quelqu'un qui possède une telle expérience des transports en commun qu'il en connaît tous les trajets par coeur. Seule, elle ne pourra s'y retrouver parmi les lignes, les itinéraires et les horaires. En effet, renseignements, affichage et annonces se font exclusivement en français. Ce qui est vrai pour les autobus vaut pour n'importe quel autre service ou administration. Au moins 70% de la population est dans l'incapacité de tirer parti de l'information qui lui est, en principe, destinée.

Certes, le fossé linguistique ne provoque pas quotidiennement

des drames. Cela tient à la fois à la culture et à l'organisation sociale qui font qu'au Sénégal, comme partout en Afrique, l'information orale se répand très vite et très bien. Comme partout ailleurs dans le monde, la vie urbaine implique l'hétérogénéité ethnique de la population, la spécialisation économique, des contacts fugitifs et impersonnels, la prédominance des associations volontaires. On vit dans les villes africaines comme dans les autres une certaine réification, liée avec des services et administrations impersonnels (qu'ils soient d'État ou non) : écoles, hôpitaux, instances judiciaires, etc... Mais l'anonymat total, la tendance à s'ignorer mutuellement, n'ont jamais atteint dans les métropoles africaines le paroxysme que nous connaissons chez nous, ou que l'on rencontre, plus intensément encore, dans les grandes villes d'Amérique du Nord. Le contact oral et spontané, même entre étrangers, est resté vivant. On est de plus fort sceptique - et avec quelque raison - devant la sécurité douteuse offerte par les instances capitalistes ou bureaucratiques. On cherche une sécurité plus grande dans des formes différentes et plus anciennes de vie communautaire. Ou plutôt dans des formes de solidarité auxquelles des données traditionnelles servent de références culturelles. Même en ville, on s'oriente souvent d'après des liens qui se basent sur la parenté, l'origine ethnique, la région d'où l'on vient ou l'appartenance à une secte religieuse (souvent reconnaissable à des signes extérieurs). Lorsqu'on se sent perdu, il est parfaitement normal de demander aide et assistance au premier venu, sur base d'un lien de ce genre - souvent vague, si pas imaginaire - qui permet de le considérer comme un parent, donc une personne avec qui on est lié par des obligations mutuelles de solidarité et d'entraide. C'est sans doute ainsi que s'en tirerait la paysanne égarée qui était notre exemple.

Il existe, dans les villes africaines, une riche culture orale, où bavarder et plaisanter ensemble, non seulement va de soi, mais sert à nouer les relations sociales les plus durables et les plus utiles. Langues et traditions locales se sont ainsi taillées une place jusque dans la société urbaine. Surtout, faut-il le dire, dans les quartiers pauvres et les bidonvilles. Mais cela ne correspond nullement à une volonté du pouvoir.

Parler de contre-pouvoir serait un bien grand mot pour le peu que peuvent les pauvres. Il serait plus juste de parler d'un système

d'auto-défense dont la fonction principale est de garder ouverts des canaux de contre-information, de répandre des conseils sur la façon de se débrouiller parmi les embûches de la société moderne perçue - non entièrement à tort - comme hostile, arbitraire et tracassière. Elle paraît aussi incompréhensible et inaccessible. Les barrières créées par l'occultation linguistique y sont pour beaucoup.

Les résultats obtenus en Tanzanie dans le domaine de l'information et de l'éducation politique montrent que l'on peut obtenir des résultats considérables, à condition de parler aux gens dans une langue qui soit africaine comme eux. On croirait que cette évidence crève les yeux, et pourtant ...

La façon dont les Africains réagissent face à l'urbanisation en s'organisant comme ils le peuvent, et comme ils savent le faire, c'est-à-dire souvent à l'aide de références traditionnelles peu adéquates, dément leur réputation mensongère de passivité. Leur sens de la solidarité, qui peut aller jusqu'au dévouement, est éminemment sympathique et estimable. Mais il leur est difficile de suppléer adéquatement à leur manque de compréhension et d'information pour leurs rapports avec la société moderne. Leurs mécanismes de solidarité y font rarement référence : ils se débrouillent dans la ville avec des schémas de broussards (88).

De plus, les informations qu'ils possèdent, puisqu'elles doivent passer par la traduction, sont fonction d'«interprètes». Il y a un canal d'étranglement dans la transmission de l'information, et c'est le passage obligé par les bons offices de ceux qui connaissent peu ou prou la langue du Pouvoir. Vouloir ou pas, on doit passer sous les Fourches Caudines de la bourgeoisie francophone. Celle-ci peut être parfois une vraiment petite bourgeoisie. Il y a des «pachas de bidonvilles». Mais qu'elle soit petite ou grande, cette bourgeoisie de «gens qui savent» n'est en mesure que d'apporter des solutions fort éloignées de ce qui serait une véritable défense des droits de la petite population pauvre. Il s'agit, bien entendu, de l'immense réseau pyramidal des trafics d'influence, corruptions, protections, «petits services», etc..

L'unilinguisme français a ainsi contribué à créer pour les «interprètes» une situation de monopole de l'information qui est l'un des piliers de son influence. Ce privilège bourgeois est cependant un co-

losse aux pieds d'argile. Dans tout le Tiers-Monde, et peut-être en Afrique plus que dans le reste du Tiers-Monde, la radio est extrêmement répandue. Le transistor qui hurle est un meuble banal, même dans les bidonvilles et même loin dans les campagnes. Aucun monopole de l'information ne pourrait résister longtemps si l'information nécessaire à la population était radiodiffusée.

Illustrant une fois de plus la tendance à faire un peu n'importe quoi en matière de projets de développement, y compris parfois des choses qui dans certaines circonstances pourraient être valables, le Sénégal a été jusqu'à établir à beaucoup d'endroits des récepteurs communautaires pour garantir l'écoute, même chez les plus démunis. Mais «Radio Sénégal» émet principalement en français, et donne dans cette langue des informations politiques et pratiques, des cours de français et des programmes culturels. Seuls les émetteurs locaux de Rufisque, Saint-Louis, Ziguinchor et Tambacounda émettent un nombre restreint d'émissions dans divers idiomes locaux (89). En comparaison des besoins, c'est dérisoire.

LES LOIS DE 1971 ET LA REPRESSION ORTHOGRAPHIQUE

Les potentialités démocratiques dans ce que le peuple a inventé pour son auto-défense pourraient éclore si le recours aux «interprètes» n'était plus nécessaire. Potentiellement toujours, la radio largement répandue permettrait d'aider à se passer de ceux qui monopolisent toujours l'information tant que celle-ci sera diffusée principalement en français. La condition sine qua non serait évidemment que l'on prévoie (peut-être concurremment avec le français pour un temps) l'usage généralisé d'une langue africaine, dont l'usage soit accepté partout où actuellement le français seul est admis.

Comme dans le cas du Sénégal, tout le monde se trouve d'accord pour estimer que le wolof est connu, à titre de première ou de seconde langue, par une majorité écrasante de la population, que les plus pessimistes estiment à 75% minimum, il devrait s'imposer de développer par priorité cette langue-là comme langue nationale (90).

Cette évidence ne paraît pas s'être imposée aux yeux du pouvoir sénégalais. En effet, lorsqu'il accepte qu'une brèche soit pratiquée dans le monopole du français, ce sont six langues à la fois qui, à tra-

vers toute une série de lois et de décrets dont nous aurons à reparler, vont devenir «langues nationales» (91). Ce sont : le wolof, le sérère, le peul, le mandingue, le dioula et le soninke. Les circonstances dans lesquelles ces mesures furent prises, leur nature précise et l'usage qui en fut fait méritent qu'on s'y arrête un instant.

De 1968 à 1971, le Sénégal fut secoué par divers mouvements de contestation. Ils étaient surtout, mais non exclusivement, le fait des étudiants. Suivant un schéma relativement classique, Senghor réagit d'abord de façon musclée et fit intervenir énergiquement les forces de l'ordre. La valse des matraques une fois terminée, le Grand Homme rentra en lui-même et médita sur ce qui n'allait pas. Il fit ensuite un grand discours pour annoncer que des mesures allaient être prises pour que le pouvoir se rapproche du peuple.

Ce scénario fait fort penser à de Gaulle en 1968. Mais Senghor n'annonça pas un référendum sur la Participation. Il annonça que des mesures allaient être prises pour une meilleure intégration des langues nationales. Toute l'affaire était de prendre effectivement ces mesures sans jeter trop de lest. L'idéal était évidemment qu'elles servent si possible à gêner les démocrates plus qu'à leur donner de nouveaux moyens. Rendons un hommage à l'intelligence du Président Senghor : il y est arrivé.

Les chefs d'État africains passent tous facilement, quand cela fait leur affaire, des vues les plus jacobines sur l'union nationale au respect le plus scrupuleux des plus infimes particularismes. La société «moderne» opaque pour le petit peuple et les structures traditionnelles inadaptées et souvent dominées par des dignitaires acquis au régime sont des lieux où ils se sentent à l'aise : il y a longtemps que les dés y sont pipés en leur faveur. L'intégration des traditions dans une société modernisée, démocratique tout en restant authentiquement africaine, voilà ce qui leur donne vraiment froid dans le dos ! De là l'intérêt de faire passer soudain le nombre des langues admises de zéro à six ! (92).

Lorsqu'on se rappelle les difficultés rencontrées par la Tanzanie et les moyens énormes qu'elle a dû investir pour une seule langue nationale, on peut prévoir aisément qu'une africanisation profonde des moyens d'expression au Sénégal n'est pas pour demain. D'autant plus que rien ne permet d'affirmer que le Sénégal soit prêt à faire un

effort budgétaire semblable à celui de la Tanzanie. En fait, il lui faudrait pourtant investir six fois autant ! L'opacité de la société sénégalaise a décidément encore de beaux jours devant elle.

De plus, le train de lois et de décrets qui mettait progressivement en place la législation linguistique, couronné par la Loi du 10 avril 1977, inaugure une véritable trouvaille : la répression orthographique. Au Sénégal, on peut à présent retirer un journal de la vente pour ses fautes de syntaxe, ou refuser de distribuer une lettre parce qu'il y a une faute d'orthographe dans l'adresse, bien que celle-ci soit intelligible.

Pour comprendre la situation, il faut faire un petit retour en arrière. Jusqu'en 1971, il n'y avait pas de codification officielle des langues utilisées au Sénégal. Mais la colonisation avait introduit l'écriture, et l'intérêt de cette façon de communiquer n'avait pas échappé aux gens. Instruction et francisation allant de pair, on alphabétisait en français. Mais comme les langues africaines sont infiniment plus répandues, que ce que l'on désire souvent faire avec l'écriture c'est donner de ses nouvelles à sa famille au village où le français est peu connu, les alphabétisés s'empressèrent d'écrire aussi dans leurs langues à eux, orthographiant les mots à la «va comme je te pousse». Les Noirs n'étaient d'ailleurs pas seuls, les missionnaires, dont le travail exigeait des possibilités de prendre contact avec la population, essayèrent eux aussi de trouver des moyens de noter et d'orthographier les langues (93) indigènes d'une façon plus ou moins logique. Tout cela n'était pas dépourvu d'un joyeux laisser-aller fantaisiste et d'un débraillé syntaxique du meilleur aloi. On ne s'arrêta pas à la correspondance personnelle ou aux missels. Il y eut de-ci de-là de petits journaux qui se mirent à sortir dans les langues autochtones. Beaucoup étaient fort mal vus du Président Senghor et le lui rendaient bien. Une fois encore, ils portaient en eux la menace d'un mode de communication réellement indigène, échappant au monopole de «ceux qui savent» (le français).

Aussi, la Loi du 10 avril 1977 relative à l'application de la réglementation en matière de langues nationales embouche-t-elle la trompette de l'alerte à l'anarchie... grammaticale. Voici un extrait de l'exposé des motifs et de l'article premier de cette loi :

«A l'heure où une littérature et une presse écrites en langue nationale prennent leur essor dans notre pays pour la première fois d'une façon significative, il est impossible pour les pouvoirs publics de tolérer que s'instaurent dans ce domaine si sensible de la langue, l'anarchie et la confusion et que l'on assiste à l'éclosion et à la profusion de systèmes «sauvages» de transcription des langues nationales ne relevant que de l'individualisme de leurs auteurs et de l'improvisation...».

«Article Premier : Toute publication, périodique ou non, tout ouvrage, tout écrit destiné à être diffusé dans le public et rédigé en langue nationale devra faire l'objet d'un avis favorable, préalable à sa diffusion, d'une commission instituée auprès du Ministre chargé de l'Education Nationale. Le contrôle de cette commission ne pourra strictement porter que sur la conformité de la publication ou de l'ouvrage examiné à la réglementation en matière de transcription des langues nationales. En aucun cas, il ne pourra porter sur la nature et le fond du texte en cause».

Quelques remarques s'imposent :

Il n'est pas du tout évident qu'il s'impose d'avoir, pour une langue, une orthographe monolithique. Le français a une orthographe absurde, mais uniforme, soit ! Faut-il que les Sénégalais reprennent à leur compte la conception pleine de discipline rigide que Richelieu se faisait du français à la fondation de l'Académie ? Et au-delà de cette querelle un peu académique sur le degré de discipline ou de liberté qui est souhaitable dans l'usage que les gens font d'une langue, ne va-t-on pas vers une nouvelle forme d'élitisme si l'on entrave le droit qu'a chacun de proclamer ce qu'il pense, comme il le peut c'est-à-dire, s'il échet, avec des fautes d'orthographe ?

D'après les critères du Parlement si bien «assimilé» du Sénégal, il est en tout cas un pays où la langue doit être particulièrement sauvage, anarchique, confuse, individualiste et improvisée, et c'est la Yougoslavie. En effet, Vuk Stepanovič Karajič, inventeur de l'alphabet serbe, et son homologue Ljudevit Gaj, qui mit au point la notation du croate en alphabet latin, étaient tous deux partisans d'écrire

comme on prononce et de prononcer comme on écrit (et ceci pour une langue dont les variantes sont déjà importantes d'une région à l'autre). Le mot qui veut dire «lait» est ainsi écrit tantôt «mleko», ailleurs «mljeko», voire «mliko». De ce fait, dès qu'on sait écrire, on sait orthographier, ce qui est fort loin d'être le cas pour les langues à orthographe très conventionnelle, comme le français. Cette attitude des deux érudits du XIXe siècle a porté ses fruits, dès que les circonstances sociales ont été favorables. On a assisté, depuis la dernière guerre, à un recul sensationnel de l'analphabétisme en Yougoslavie, où il était autrefois très élevé.

La Tanzanie a également eu la sagesse de renoncer à certaines subtilités orthographiques. Le swahili s'écrit en alphabet latin, avec une prononciation assez proche de celle de l'allemand, et un seul son par lettre. Le groupe «NG» fait cependant exception, du moins sur la côte orientale. On l'y prononce tantôt comme il s'écrit (N comme Nestor+ G comme Gare), tantôt comme une sorte de diphthongue nasale, comme les «in» du Midi de la France, où «Tartarin» devient «Tartarëing». Il fut longtemps d'usage d'écrire NG dans le premier cas et NG' dans le second. On écrivait «ngoma» (tambour) mais «ng'ombe» (bovidé) et «kunyang'anya» (escroquer, tromper). L'ennui c'est que comme la majorité des swahiliphones ne fait pas de distinction audible entre ces deux phonèmes, la distinction était pour eux purement formelle. Il fallait, comme on le fait quotidiennement pour le français, retenir par coeur où mettre une apostrophe et où ne point en mettre. Contrairement aux francophones qui se font une gloire de ce genre d'occasion d'étaler leur culture, les Tanzaniens ont préféré sacrifier l'apostrophe incongrue (94). Ils n'ont pas cru cependant qu'il convînt par la même occasion de décréter de prise de corps les habitants de Pemba ou de Zanzibar surpris à prononcer à la façon de leurs ancêtres.

Corseter la langue dans une uniformité de fer, et regarder l'orthographe comme une chose difficile, qui n'est le fait que d'une élite, voilà encore deux jolis gallicismes de la pensée, nouvelles preuves d'une assimilation trop bien réussie.

Deuxième remarque : Cependant, la faute d'orthographe ne devient un cas pendable que dans les langues nationales. Il est loisible de continuer à faire des fautes en français. Le contrôle s'exerce donc

par priorité sur les textes écrits par ou pour des gens qui ne font pas partie de la bourgeoisie francisée. Quels textes ? «tous ceux qui sont destinés à être diffusés dans le public». Donc non seulement les livres, journaux et périodiques, mais aussi les tracts (dont la diffusion se heurterait de toute façon à des obstacles d'une autre nature...) ou toute autre sorte de publication épisodique.

On a le choix entre trois solutions : écrire en français et ne pas être compris de ceux qu'on veut toucher; écrire en langue nationale et diffuser sans préavis, auquel cas on se trouve d'office en infraction; soumettre le texte à un fonctionnaire de l'Education Nationale... qui pourrait bien être relié par téléphone au Commissariat le plus proche, même si lui ne s'occupe que d'orthographe.

Le pouvoir sénégalais a certes reconnu qu'il y avait au Sénégal d'autres langues que le français. Mais dans cette reconnaissance, il n'a pas vu l'occasion et l'instrument d'arriver à une plus grande transparence de la société. Il a vu le moyen, par le biais «neutre» de la transcription des langues nationales, d'avoir prise et pouvoir de censure sur ce qui pourrait se publier à l'usage du peuple.

Un examen préalable, de quelque nature qu'il soit, est toujours une invitation à la censure. Qu'on se rappelle la censure larvée qui s'est longtemps exercée sur les bandes dessinées en les considérant toutes d'office comme des «publications destinées à la jeunesse». L'application qui a été faite de cette loi montre d'ailleurs que la considérer comme une forme de censure, une sorte de gourdin toujours à portée de la main du pouvoir, n'est pas une interprétation felleusement malveillante. Deux journaux qui n'étaient pas favorables au régime Senghor, se sont vus poursuivre sur la base de cette loi : «AND'SOPPI» et «SIGGI». Le premier s'est vu contraint de transformer son nom en «ANDE SOPI» (95). Le second, qui aurait du devenir «SIGI» a préféré devenir «TAXAW», traduisant ce mot par «être debout, c'est-à-dire faire face avec confiance et détermination» (96). C'est donc bien, dira-t-on, d'orthographe qu'il s'agissait ici.

Il faut tout de même attirer l'attention sur ce petit fait : matériellement, l'existence de la presse est précaire. Ce n'est déjà que trop vrai chez nous. Ce l'est encore plus dans le Tiers-Monde. La presse indépendante vit chroniquement au bord de la banqueroute.

Quelles peuvent être alors les affres d'un directeur de journal, qui sait qu'un froncement de sourcils bureaucratique à propos d'une lettre en trop en cinquième page peut le condamner à mettre tous les exemplaires d'un numéro au pilon ? Que le fait se renouvelle quelquefois, et c'est le naufrage financier du journal. Ce directeur résistera-t-il longtemps à la tentation de donner à ce fonctionnaire des preuves de sa «bonne volonté». Rien n'est moins sûr.

On est descendu plus loin dans le grotesque. Sembène Ousmane à côté d'une activité littéraire considérable, est aussi un cinéaste de renommée internationale. C'est sans doute le cinéaste africain le plus connu à l'étranger. Le public de son pays est le seul à n'avoir jamais pu voir son film «CEDDO», dont il refusait d'écrire le titre «Cedo». Les lecteurs du «MONDE» ont, à cette occasion, été informés des vues de Monsieur Senghor sur l'orthographe, celui-ci ayant pris la peine d'écrire au journal français, sous le titre «Cedo avec un seul D» (97) ! On est tout de même fondé à se demander si les idées progressistes d'Ousmane n'inquiètent pas le Président beaucoup plus que son orthographe.

LA MAINMISE DE LA BOURGEOISIE FRANCISEE CONTINUE

La récente et équivoque reconnaissance des langues nationales n'a nullement modifié le statut du français, seule langue officielle. Au moment où s'élaborait la Loi de 1977, l'un des collaborateurs de Senghor, H. Valentin, donnait une interview à «AFRIQUE-INDUSTRIE» (98) dont voici quelques extraits saillants : «AI. : Sur le plan culturel, le Sénégal est connu pour son attachement à la Négritude, mais aussi à la Francophonie. N'y a-t-il pas contradiction entre les deux ? ». Comme on pouvait s'y attendre, la réponse est «absolument pas». La prééminence du français est censée être une nécessité face à l'évolution rapide du monde noir. Plus précisément : «HV. : Ainsi avons nous fait de l'utilisation de la langue française un principe de communication et de développement, tout en assurant la promotion des langues nationales qui commenceront à être enseignées l'an prochain dans le primaire». (Quatre ans plus tard, cette décision de principe était toujours lettre morte (99), sauf de rarissimes exceptions).

«HV. : Loin de se contrarier, Négritude et Francophonie se complètent. La langue française n'est plus uniquement celle de l'Hexagone et n'est plus un moyen de domination coloniale. Elle est au service du développement, de la liberté, et des peuples qui en font usage».

C'est justement là que le bât blesse. Qu'est-ce que ce peuple qui se sert du français, sinon une élite fort restreinte qui accapare toutes les fonctions gouvernementales, parlementaires et administratives, qui est seule à comprendre les règles du jeu politique, élaborées non seulement en français, mais sur le modèle et en fonction des intérêts de la France, la domination coloniale étant justement moins morte qu'on ne le croit. Ce soi-disant peuple, c'est exactement le contraire de la grande masse de la population, à qui les règles démocratiques sont censées être destinées. Puisque la maîtrise du français exige de longues années d'études, qui elles-mêmes exigent des moyens considérables - ne fût-ce que ceux qu'il faut pour entretenir longtemps un enfant qui reste improductif -, l'emploi qui est fait de la langue française au Sénégal «au service du peuple qui en fait usage» a toutes les allures d'un système censitaire déguisé.

Que cet aspect linguistique du système politique en place au Sénégal revienne à renforcer la mainmise d'une minorité sur le pouvoir ne semble avoir frappé personne. Ainsi Messieurs GAUTRON et ROUGEVIN-BAVILLE (100) qui consacrent cinquante quatre pages au pouvoir judiciaire sénégalais, ne mentionnent qu'incidemment et sans s'étonner le fait que le jury est obligatoirement composé de jurés sachant lire et écrire le français. Aucun commentaire n'est fait sur le sort de l'accusé, contraint d'assister à un réquisitoire en français, à des plaidoiries en français, à être interrogé par l'intermédiaire d'un interprète et à apprendre par celui-ci qu'il a été condamné ou non. En bref, un étranger dans son propre pays.

Il y avait une exception à ce décalque systématique de la justice française. Les tribunaux inférieurs, statuant selon la coutume, pouvaient délibérer dans la langue du pays. Leur rôle est cependant constamment réduit (101). Messieurs GAUTRON et ROUGEVIN-BAVILLE remarquent d'ailleurs (102) que les Sénégalais recourent peu aux tribunaux administratifs. Ils émettent plusieurs hypothèses pour expliquer ce fait : timidité du justiciable ? règlement amiable,

par transaction, de la plupart des différends ? Le fait qu'outre les arcanes compliquées qui entourent les pouvoirs, et singulièrement le pouvoir judiciaire dans tous les pays, le justiciable sénégalais doit affronter de plus un écran linguistique qui est en même temps une barrière de classe et que ce soit une raison déterminante de sa méfiance vis-à-vis de ce pouvoir ne semble pas avoir attiré leur attention.

Que le Sénégal ait fait récemment quelques gestes, plutôt symboliques, de «promotion des langues nationales» est peu de choses à côté du maintien, dans tous les domaines importants de la vie publique, de cette occultation. La langue n'est évidemment pas en elle-même la cause d'une aliénation. Celle-ci est ailleurs, dans les intérêts extravertis des couches dominantes de la population. Mais l'aliénation linguistique est un symptôme important.

La Tanzanie a compris que son émancipation passait par l'adoption d'une langue nationale indigène, seul instrument capable de donner à chacun la possibilité d'exercer réellement ses droits politiques.

Le Sénégal a tourné le dos à cette indépendance culturelle, comme il a tourné le dos à l'indépendance économique. Monoculture arachidière et pseudo-traditionalité en français ne sont que les deux faces d'une même aliénation aux intérêts étrangers.

